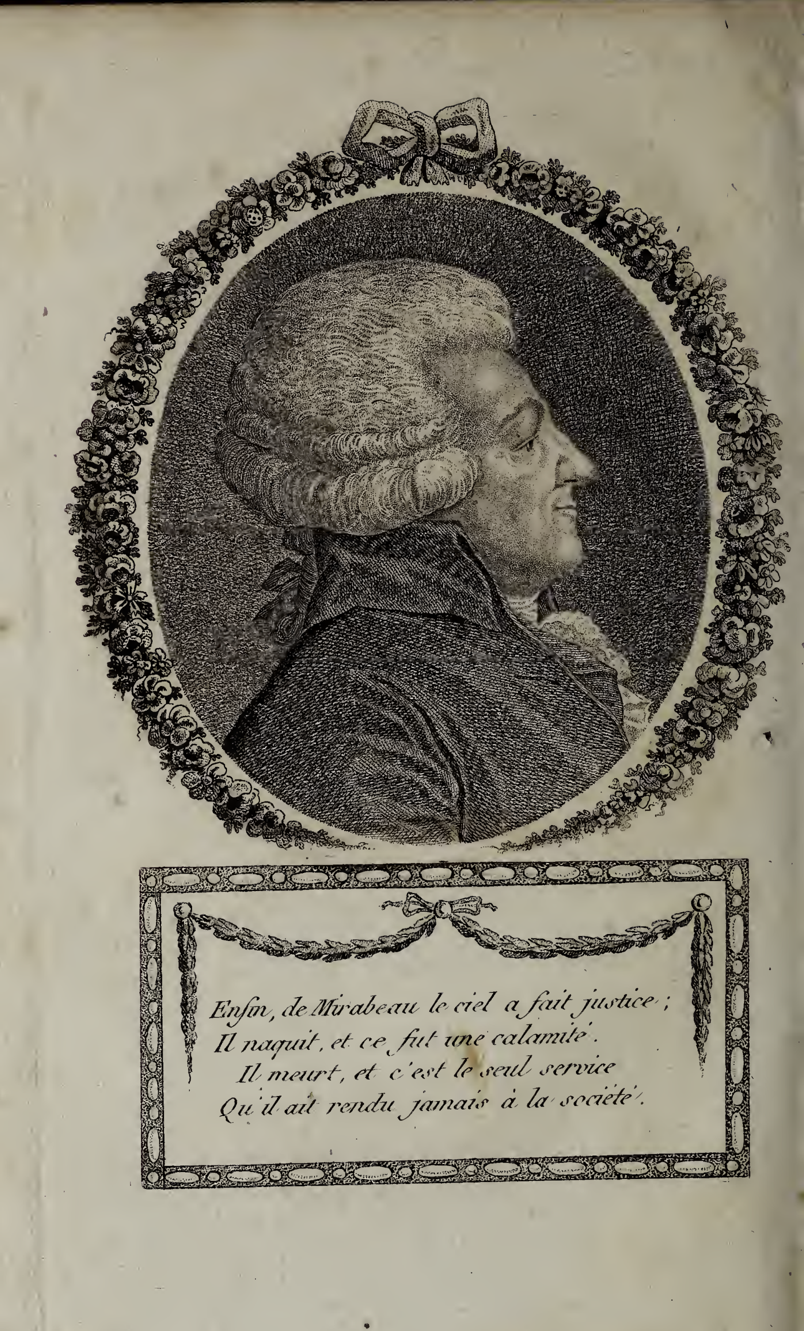

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO


Enfin, de Mirabeau le ciel a fait justice ;
Il naquit, et ce fut une calamité.
Il meurt, et c'est le seul service
Qu'il ait rendu jamais à la société.

VIE
PUBLIQUE ET PRIVÉE
DE
HONORÉ-GABRIEL RIQUETTI,
COMTE
DE MIRABEAU,

Député du Tiers-Etat de la Sénéchaussée d'Aix, Membre du Département de Paris et Commandant de Bataillon de la milice-bourgeoise du district des Capucins.

Nouvelle édition, corrigée et augmentée depuis sa mort.

DÉDIÉE AUX AMIS DE LA CONSTITUTION MONARCHIQUE.

A PARIS,
HOTEL D'AIGUILLON.

1791.

AUX AMIS

DE LA

CONSTITUTION

MONARCHIQUE.

MESSIEURS,

Agréez l'hommage que je prends la liberté de vous offrir. C'est aux Amis de la Monarchie à bien apprécier les actions d'un homme, qui, sous des dehors trompeurs, a fait tous ses efforts pour la détruire.

Votre suffrage, MESSIEURS, *sera pour moi la plus flatteuse des récompenses.*

Je suis avec respect,

MESSIEURS,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

M***.

VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE

DE

HONORÉ-GABRIEL RIQUETTI, COMTE DE MIRABEAU,

Député du Tiers-Etat de la Sénéchaussée d'Aix.

La nature produit, par intervalles, des êtres dont la mémoire survit à la succession des siècles, soit qu'elle les destine à servir de modèles à la postérité, soit qu'elle veuille l'effrayer par leur exemple. Ainsi, les fastes de l'esprit humain nous ont transmis les noms et les actions de Socrate et de Fénélon, de Néron et de Marc-Aurèle, de Ravaillac et de Cartouche.

Honoré-Gabriel *Riquetti*, naquit à Paris, eu 1749, de Louise de Caraman et de Georges-Philippe *Riquetti*, marquis de *Mirabeau*,

auteur de l'*Ami des Hommes*. Ses premières années annoncèrent en lui tout ce qu'il devoit être. Polisson et filou avec ses camarades, hargneux et hautain avec ses inférieurs, insolent et rebelle avec ses maîtres, à sept ans, il fut le même *Mirabeau* qu'à quarante.

Son père, qui connoissoit si bien les hommes, dont il s'étoit déclaré l'ami d'une manière si solennelle (1), fut épouvanté des vices précoces d'un fils si peu digne de lui. Il voulut corriger, par ses sages leçons, les erreurs de la nature; mais ses conseils paternels furent repoussés avec horreur. Il veut insister; ce fils dénaturé prépare du poison, et s'apprête à en abreuver le plus vertueux des pères, lorsqu'un domestique fidèle s'apperçoit du parricide médité par le monstre, et court en avertir le marquis de Mirabeau. Ce seul trait suffiroit sans doute pour donner une idée du caractère affreux de Mirabeau;

---

(1) *L'Ami des Hommes*, ouvrage à la composition duquel le marquis de *Mirabeau* avoit employé vingt années, est un de ces livres qu'il n'étoit permis au génie de produire, que dans des temps où il existoit en France des hommes, des loix, et une monarchie.

mais cent autres de la même nature le mettront dans la plus grande évidence.

Pour purger la maison natale de la présence d'un scélérat, et prévenir des crimes qui devoient flétrir un nom si respecté, le père indulgent obtint une lettre-de-cachet, et fit renfermer le jeune comte au château de *la Geole*, où il passa quinze mois. Nous voudrions pouvoir rapporter ici les lettres suppliantes et pleines de repentir qu'écrivoit alors l'hypocrite à sa famille et aux amis de son père. On l'élargit, dans la persuasion que la captivité lui auroit fait faire des réflexions sur l'atrocité de sa conduite passée; mais cet acte de bonté de la part de ses parens fut la cause innocente de tous les crimes dont s'est couvert depuis le sieur *Riquetti*.

A peine dégagé de ses fers, il publia contre son père des libelles où l'on trouve le systême de sédition, de révolte et de férocité, dont il ne s'est jamais démenti.

Riquetti parvint, si non à rendre son père ridicule, du moins à lui aliéner le cœur de son épouse. Cette femme, jusqu'alors sans reproche, embrassa les intérêts de son fils avec les entrailles d'une mère, sans s'appercevoir du piége que lui tendoit ce fils dénaturé, qui n'aspiroit qu'à la rendre sa com-

plice, en lui faisant violer ses devoirs les plus sacrés. Il employa si à propos, auprès d'elle, la calomnie contre le marquis son époux, qu'elle lui intenta un procès en séparation.

Cependant elle n'avoit aucun sujet de plainte sur les procédés de son mari. Les paisibles occupations d'un père de famille livré à l'étude du cœur et de l'esprit humain, à la contemplation des merveilles de la nature, aux devoirs d'un bon citoyen, ne peuvent mériter de la part d'une épouse, que quelques reproches légers de négligence. Ce furent les seuls qu'articula la marquise de *Mirabeau*; et pour justifier la gravité des torts de son époux, elle se livra bientôt à tous les vices dont peut se déshonorer une femme. Elle s'adonna au vin, et par suite à la plus honteuse débauche. Elle accorda ses faveurs au premier venu, donna la plus grande publicité à ce scandale, et reçut dans ses bras jusqu'à ses laquais et son frotteur.

Riquetti, quoique banni du toit paternel, agrandissoit par ses conseils et par son exemple le précipice où il avoit astucieusement attiré sa mère. Il l'aigrissoit de plus en plus contre son époux, contribuoit lui-même au dérangement de sa fortune, et n'attendoit que le moment de la séparation pour en diver-

tir les débris, et l'abandonner à l'extrême misère qui la dévore aujourd'hui (1).

Ce moment arriva. Le marquis de *Mirabeau* n'ayant pu ramener sa femme à l'honneur, l'abandonna aux tribunaux qui lui assignèrent un couvent, où elle devoit faire désormais son séjour.

Riquetti continua d'écrire des libelles contre son respectable auteur, et acheva de ruiner sa mère.

Tout le monde connoît ces mémoires scandaleux, où cet homme dénaturé s'égayoit à déchirer les entrailles et à empoisonner les derniers jours du plus tendre, du plus sage de tous les pères.

Le premier de ces libelles, qui n'étoit qu'un tissu de blasphêmes, épouvanta le marquis de *Mirabeau. Voilà,* s'écria-t-il en le jetant au feu, *le catéchisme délirant de l'homme le plus séditieux qui fut jamais.*

---

(1) J'ai vu moi-même des lettres de cette femme méprisable, où elle se plaint de l'ingratitude de son fils, qu'elle dit avoir sauvé de l'échafaud. Elle assure qu'il sait qu'elle meurt de faim, sans lui apporter le moindre secours. Cependant j'ai en main un billet de Riquetti, par lequel il prie le commis de *Lejai* fils, libraire, de remettre au porteur, qui est sa mère, *douze francs.*

Riquetti ne se contentoit pas d'écrire contre la nature et contre ses auteurs, il voulut devenir l'apôtre du libertinage et des obscénités les plus grossières. Sa plume parricide enfanta *le Libertin de qualité*, qu'il intitula d'abord, *ma Conversion ;* ensuite il fit paroître *Rubicond*, et autres chef-d'œuvres de ce genre. Le premier de ces livres infâmes commençoit par ces mots ; *je fus toujours un vaurien, et je veux toujours l'être.* Riquetti nous a tenu parole.

Comme le produit de ces libelles ne suffisoit point à ses sales plaisirs, *Riquetti* résolut de secouer le joug de la misère, et de commencer son cours de jonglerie. Il se rendit en Provence, et se fixa dans la capitale. Admis chez le marquis de Marignage, il parvint à séduire Marie-Emilie de Covet, sa fille, et la demanda en mariage. Le marquis de Marignage avoit démêlé le caractère de Riquetti, il craignoit que sa fille ne fût malheureuse avec lui ; il refusa honnêtement la proposition qu'il lui avoit fait faire.

Riquetti ne se déconcerta pas ; il eut recours à la scélératesse. Un jour il paroît de grand matin au café de la noblesse, habillé comme le jour d'auparavant, mais en linge chiffonné et les cheveux en désordre.

—Te voilà dans un singulier accoutrement, lui disent ses amis ; on diroit que tu as passé la nuit en bonne fortune. — Précisément, répond *Riquetti* ; je viens de la passer avec la *petite Marignage.* Ce propos, qui parvint au marquis, le détermina à conclure un mariage qui seul pouvoit mettre à couvert l'honneur de sa fille.

A peine étoient-ils mariés, qu'il accabla son épouse de duretés et de mauvais traitemens. Ecoutons-la elle-même, nous donner l'esquisse de ses tourmens. « Il ne se passoit pas une seule journée qui ne fût marquée par quelque scène. Au milieu même des empressement les plus affectueux, M. de Mirabeau avoit l'art de faire naître quelque discussion, qui étoit ordinairement terminée par des procédés indignes ».

Par-tout où les deux époux se trouvoient, des tiers étoient témoins de quelques scènes affligeantes ; la dame de Mirabeau étoit habituellement exposée *à des reproches injurieux, à des coups, à des outrages, à des soufflets, à des violences de toute espèce ; le temps de la grossesse ne fut pas même respecté.*

Cependant madame de Mirabeau méritoit-elle un sort si cruel ? Ecoutez ce qu'en dit son

respectable beau-père, le marquis de Mirabeau.

« Cette jeune femme voit clair en tout, et très-clair ; si j'avois quelque vice à cacher ou quelque défaut cher à mon amour-propre, je me tiendrois fort serré devant elle. Encore un coup, elle voit tout, et a d'ailleurs l'ame si sensible, si délicate et si bonne, que ce qu'elle ne sauroit voir ni combiner, faute d'expérience, elle le sentiroit. Ce n'est donc point un *mâtin ébouriffé*, qui en imposeroit à des organes aussi fins, et une tête aussi droiturière que l'est celle-là ; mais cette jeune femme est singuliérement attachée à toute idée de devoir ». Telle étoit l'épouse dont se trouvoit pourvu l'heureux *Riquetti*. Que n'étoit-elle crapuleuse, débauchée et prodigue, ils auroient été les meilleurs amis du monde !

Le marquis de *Marignage* employa toutes les voies de la douceur, de la conciliation, pour ramener son gendre à son devoir, et établir le bon accord dans son ménage. *Riquetti* lui répliquoit par des injures et les termes les plus méprisans. Le marquis eut recours à M. de Mirabeau père ; il le conjura d'interposer son autorité, pour arrêter l'audace et la cruauté de cet époux dénaturé ; voici l'extrait de la réponse que fit M. de Mirabeau père.

Il

« Il a menti : (*le comte*) insulter, calomnier, c'est son métier.

» Quand un forcené, dont le caractère a été tâté tant de fois, seroit susceptible d'amendement, chose absolument impossible, il s'est fermé toutes les portes à une réintégration quelconque, par les libelles infâmes et répétés qu'il a publiés contre son père, avec une fureur qui ne pouvoit avoir d'objet que la fureur même, et le sot orgueil de faire du bruit, en faisant détourner tout le monde.

» De toutes parts, je reçois des lettres de créanciers de dettes les plus basses, d'engagemens méprisés, de désordres accumulés, qui ne peuvent mener loin la CATASTROPHE ; *laissons-le filer sa corde.*

» Je ne me suis pas fait prier pour prendre, à tout prix, les mesures nécessaires pour châtier mon fils, pour le contenir, pour préserver à jamais de ses fureurs, et sa femme et son fils ; à cet égard, j'ai tout fait, et personne ne m'a sollicité. Mais s'agit-il d'accroître et d'aggraver son opprobre, on n'a pas besoin de moi pour cela.

» J'ai à aviser et pourvoir finalement à *ma propre sureté*, à la vôtre, à celle de votre chère enfant. Il faut parvenir, monsieur le marquis, à vous mettre une fois pourtant en

sureté, et sur-tout madame votre fille, qui est horriblement menacée dans des lettres interceptées ».

Le marquis de Mirabeau.

Pour dérober aux tribunaux la connoissance des infamies domestiques de *Riquetti*, on obtint un ordre du roi pour le renfermer au château d'If.

Riquetti porta dans cette prison son caractère d'escroquerie et de scélératesse. Il trouva le moyen de séduire la femme du cantinier, nommé *Mouret*, et de la brouiller avec son mari, en lui donnant la v....e, et lui persuadant que Mouret étoit un débauché, qui l'avoit empoisonnée de cette maladie. Le cantinier ayant appelé un chirurgien pour le traiter, *Riquetti* corrompit ce chirurgien, et l'engagea à dépayser le malade, sous prétexte de lui faire changer d'air. Ce n'est pas tout; il fit donner, par la femme Mouret, dix louis d'or aux mariniers, pour qu'ils noyassent son mari. Les mariniers prirent l'argent, et n'exécutèrent point les intentions du couple perfide. *Riquetti* continua de coucher avec la femme du cantinier, et sur-tout de la gruger. Enfin, instruit que *Mouret* étoit rétabli, et qu'il re-

venoit, il spolia entiérement la maison, escroqua les quatre mille livres qui restoient dans son secrétaire, fit décamper sa femme, et l'adressa, à Grasse, à ses dignes amis, qui achevèrent de perdre cette misérable victime de la séduction. *Mouret* ayant voulu reprocher à *Riquetti* l'indignité de ses procédés, celui-ci s'élança sur le pauvre convalescent, et l'auroit laissé pour mort, si les invalides n'étoient accourus à son secours (1).

Après s'être bien amusé au château d'If, et avoir diverti l'argent du cantinier *Mouret*, *Riquetti* songea à recouvrer les moyens de faire de nouvelles dupes. Il réclama sa liberté; et ce serpent se reploya avec tant d'art, employa si adroitement la flatterie et les promesses, qu'il parvint à se faire relâcher, et ce fut sa femme qui sollicita elle-même et obtint son élargissement.

La reconnoissance sembloit lui faire un devoir de réparer ses torts envers cette nouvelle famille, dont il étoit devenu le parricide. Mais la reconnoissance étoit pour lui un mot vide de sens. Il avoit diverti le bien de sa

(1) On peut voir la lettre de cet époux infortuné, adressée au parlement de Provence, et déposée au greffe, le 11 février 1775.

femme, il s'intrigua auprès du beau-père, pour manger le sien; mais il falloit le brouiller avec sa fille, et c'est ce qu'il tenta sans succès. Voici un échantillon des mille et un moyens qu'il employa, pour rendre sa femme suspecte au marquis de *Marignage* : « Mon » beau père.... ah! je le plains trop pour » lui plonger un poignard dans le sein....; » mais si je disois un mot.... Ah! mes ju- » ges, respectez les secrets domestiques, et » croyez que vous ne connoissez que les » moindres de mes malheurs!

» Mon beau-père est trompé; ce n'est pas » par moi qu'il sera détrompé; je préférerois » ma perte à une telle extrémité. Mais que » madame *de Mirabeau* ose paroître, qu'elle » profère une plainte, que cette plainte me » soit communiquée, ma réponse est prête ».

Riquetti ne se contentoit pas de déshonorer sa femme par les horribles diffamations; il voulut s'en venger sur les femmes des autres.

Il ne pouvoit plus en imposer aux sociétés de la ville d'Aix; ses jongleries et ses phrases y auroient été sans succès; il lui falloit un autre théâtre pour continuer à jouer le seul rôle qui lui convenoit réellement, celui d'escroc. Il partit donc pour la Franche-Comté, et se rendit à Besançon, où ses

grands mots le firent accueillir dans quelques sociétés. Bientôt il y donna des preuves non-équivoques de ses talens extraordinaires : c'est là que, dédaignant les routes vulgaires du crime, il rassembla, dans une seule aventure, la corruption la plus raffinée, le viol des loix les plus saintes, l'escroquerie, la sédition non sentimentale, mais pécuniaire, l'adultère, le sacrifice de sa victime, et la lâcheté la plus vile à l'abandonner.

Riquetti fréquentoit particuliérement la maison d'un président du parlement de Franche-Comté, parce qu'il étoit extrêmement riche. Par ses propos légers et ses espiégleries, il parvint à séduire l'épouse de son hôte, et à l'engager de fuir avec lui; mais toujours grand politique, il contraignit cette femme de voler son mari. Chargé des dépouilles de l'homme dont il déchire le sein, après avoir souillé sa couche, il fuit dans l'étranger : on poursuit le coupable et sa victime; un seul homme vient arrêter la femme qu'il tient dans ses bras; la peur saisit le *courageux* ravisseur, il l'abandonne, et, caché dans le tuyau de la cheminée, il y entend de sang froid les cris et les gémissemens de l'amante que l'on entraîne, et qui, malgré l'abandon de la douleur, accuse, par sa discrétion sur l'auteur et

le témoin de ses maux, la lâche pusillanimité du vertueux *Riquetti.*

Un autre homme que lui eût, sans balancer, exposé sa vie pour délivrer la femme qu'il auroit ainsi rendue coupable et malheureuse.. Le barbare! étoit-il amant? Ah! non, sans doute! et comment prouver mieux qu'il avoit ravi la femme pour l'argent, plutôt que l'argent pour sustenter la femme? L'argent étoit dépensé, la femme étoit à charge, il l'abandonne; et sans la crainte qui le glace, peut-être le scélérat aideroit-il lui-même à l'archer qui l'en délivre.

Si j'interrogeois ici l'amant de la dernière classe des hommes, si je lui disois : fuiriez-vous dans la cheminée, dans une pareille circonstance? que me répondroit-il? Il me semble le voir roidir ses muscles à cette question, et n'eût-il pas d'amante, s'en créer une pour la défendre. Oui, je le répète, sans la peur qui crispoit alors *Riquetti*, ce monstre eût poussé du pied, sur les marches de l'escalier, l'infortunée qui s'y faisoit traîner pour le quitter plus lentement.

Cependant la fuite de *Riquetti* est vaine; il sort de cette cheminée plus NOIR que jamais : le parlement de Besançon lui fait son procès, le condamne à avoir *la tête tranchée*

en effigie (1). Sa famille, alarmée d'avoir vu son nom sur un gibet, sa famille éplorée lui tend les bras. Heureuse de mentir quand la nature le commande, elle pallie au pied du trône les forfaits d'un scélérat qui la déshonore. Le garde-des-sceaux la console par la promesse d'une évocation : on attire *Riquetti* dans les prisons de Pontarlier pour y remplir les formes. Le marquis *Dusaillant*, son parent, y vole lui apporter des secours et des consolations ; mais à peine le péril imminent lui paroît-il conjuré, que *Riquetti* écrit, sous les fers mêmes qui le grèvent, un libelle contre le parlement. Il en trace un autre plus atroce encore contre le garde-des-sceaux : enfin, pour ne pas foiblir en si beau chemin, il adresse à son père même une lettre volumineuse, où, perdant tout respect filial, il ajoute à l'insulte un amas d'horreurs contre ce même marquis *Dusaillant*, qui veilloit nuit et jour à la sureté de cet honneur dont *Riquetti* a fait, toute sa vie, si peu de cas.

Nous avons oublié de dire que *Riquetti* avoit servi dans les guerres de Corse, en

(1) L'échafaud dressé, le baron d'Espagnac, qu'il a tant persécuté depuis, eut le courage d'enlever son effigie, une heure après la cérémonie.

qualité d'officier, sous le nom de *Pierre Buffière*. Ses dissipations et son inconduite l'avoient réduit dans un tel état de détresse, que le moindre goujat de l'armée n'oseroit l'avouer sans honte. Ce fut alors qu'à la sollicitation pressante du marquis de Puimarets, frère du baron d'Espagnac, il obtint une gratification de cinquante louis. Cette anecdote est confirmée par l'aveu de *Riquetti* lui-même.

Cette somme étoit trop modique pour payer, pour appaiser, même pour un temps, les nombreux créanciers de *Riquetti;* aussi l'employa-t-il à faire son apprentissage dans la sédition; il sema l'or parmi les chefs des féroces insulaires, et parvint à grossir l'orage qui éclata bientôt sur la tête du fameux *Paoly.*

Cependant la rebellion s'étend chez les Corses; un combat se livre: *Riquetti* tourne le dos; mais il fuit seul, et sa honte est en pure perte, ainsi que l'argent qu'il avoit répandu. Si cette lâcheté fût arrivée en Prusse, cent coups de fusil en eussent été la récompense. En France, *Riquetti* devoit être pendu. Comme il n'ignoroit pas le sort qui l'attendoit, il rentre dans le camp, rassemble à la hâte le butin de sa compagnie, vend le tout à vil prix à une

une vivandière, et se met en devoir de quitter l'île. On l'arréte; son père le réclame, et ses amis parviennent à obtenir une *lettre de cachet*, qui fut la première qui l'arracha à l'échafaud.

Rentré dans la maison paternelle, après avoir séjourné long-temps à la Géole, au château de Joux, à Vincennes, *Riquetti*, que ses débauches avoient réduit à la détresse la plus désespérante, voulut grapiller encore dans un champ où il avoit jadis si largement moissonné. Il amadoua, caressa, flatta sa mère; mais il l'avoit ruinée sans ressource : pour se venger du *deficit*, *Riquetti* la libellisa, et l'eut bientôt, si non déshonorée, car elle l'étoit déjà beaucoup, du moins montrée à nu à tous les regards.

Marchant de crime en crime, de climats en climats, de prisons en prisons, *Riquetti* atteint sa vingtième année. Il *abjura*, (1769) dans un beau pamphlet, ce qu'il appeloit lui-même l'*infamie de sa jeunesse*, et protesta que *le repentir le rendroit à la vertu.* Nous allons voir quel est le chemin qu'il prend pour y arriver. Il part pour Londres, escorté de la plus affreuse misère, et dans le dessein d'employer tous les moyens que son astuce

et sa scélératesse pourront lui suggérer pour réparer le désordre de sa fortune.

Un secrétaire, nommé *Hardi*, l'accompagne dans son malheur. Avant de quitter Paris, il escroqua six louis à son compagnon de voyage, sous le titre d'emprunt; nous avons en main la preuve que *Riquetti* ne les a jamais rendus. Arrivé en Angleterre, il caressa l'orgueil et la haine des insulaires, en composant, contre les états-unis d'Amérique, un libelle atroce, intitulé : *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus.* Il est aisé de prouver (1) que la misère et les motifs les plus vils déterminèrent *Riquetti* à composer ce libelle, où il se targue de sa vertu accoutumée, de sa noblesse, de sa délicatesse, de ses grands sentimens, de son désintéressement.

Commes les talens de *Riquetti* ne faisoient pas fortune à Londres, il congédia son secrétaire *Hardi*, qu'il ne pouvait plus nourrir. Celui-ci réclamait les trente louis qui lui étaient dus; mais *Riquetti* lui répondit : *en France, je me mettrois à cheval sur mon interdiction; à Londres, je nie la dette.* Les tribunaux

(1) Par une lettre écrite de Riquetti, en date du 31 août 1784. *Voyez les pièces justificatives.*

seuls ont le pouvoir de répondre à ces paroles, moins affrontées encore que honteuses. Le sieur *Hardy* fait arrêter *Riquetti*. Elargi sous caution, celui-ci ne respire plus que vengeance. Ce sentiment, et plus encore le plaisir de frustrer *Hardy* de sa créance, lui inspirent un crime unique et sans exemple. Il s'agit de perdre ce créancier : *Riquetti* n'avait qu'un moyen, c'étoit de mettre à profit le patriotisme anglais. Il se confesse auteur d'un ouvrage contraire aux vues politiques de la France, et très-favorable à l'Angleterre; il accuse *Hardy* de le lui avoir volé, pour le sacrifier au ministère français. Voici le fait.

Le manuscrit en question existe réellement, mais il n'est point l'ouvrage de *Riquetti*; c'est une correspondance secrète de Voltaire et de d'Alembert. Le prince de Condé le possède. Comme *Riquetti* étoit très-lié avec *Chamfort*, secrétaire de son altesse, il vit ce livre curieux, et le demanda pour le lire : plusieurs refus ne l'effarouchent pas; il se reploie de cent manières, surprend, escroque le premier volume, rentre chez lui, le divise, et le fait copier pendant la nuit. Qui fut chargé de cette besogne? *Hardy*, qui nomme tous les copistes. Voilà comme *Riquetti* a fait cent brochures dont il a tiré beaucoup d'argent.

Semoncé devant le *Jury* sur le contenu de ce manuscrit, *Riquetti* balbutie, pérore, ergotise. Semoncé de nouveau, il cherche ce qu'il pourra dire, et c'est encore son propre vol qui lui sert d'excuse : il dit que le manuscrit, à lui volé, est la *correspondance secrète de Voltaire et de d'Alembert.*

L'accusation intentée à *Hardy* par son ancien maître est couronnée par le serment juridique que fait *Riquetti*, de l'avoir payé ; de manière que, par la perte de ce procès fait et jugé en dix-sept jours, tant le crime et l'innocence étoient évidens, le débiteur demeure convaincu d'être et de se dire gaîment traître envers la patrie, voleur, calomniateur, et parjure. Ces quatre divisions d'un seul crime, lesquelles sont, chacune, dignes de mort, ne coûtent à la vertu de *Riquetti* qu'une minute d'imaginative.

Cependant *Riquetti* tranche, à Londres comme par-tout, du vertueux, du généreux, du patriote-cosmopolite, et sur-tout de l'homme de qualité, annonçant dans les sociétés et dans toutes les tavernes sa future ambassade. Il avoit traîné après lui une fille de joie, nommée *Agnès-Nerat*, qu'il faisoit appeler Van-Hareen, comtesse de Mirabeau. On peut voir à la fin de cet ouvrage l'in-

ventaire des effets de ce digne couple, extrait des papiers de justice de la cour D'ORD-BARREY.

Rejeté du toit paternel, expulsé, pour ainsi dire, de sa patrie, de cette patrie dont il parle avec tant de complaisance, et qu'il a depuis tant de fois vendue et trahie, *Riquetti* ne porte, il ne reporte ses vices en aucune cité, qui ne soit bientôt infectée de sa corruption et de la dissolution de sa digne compagne. En France, en Hollande, en Angleterre, en Suisse, à Genève, en Allemagne, en Prusse, dans tous les coins de l'Europe enfin, gémissent les dupes de ce grand homme. Par-tout il a épuisé les subtilités, les astuces de la filouterie, non-seulement pour fournir à la subsistance que ne pouvoient lui procurer ses prétendus talens politiques ou oratoires, mais pour étaler son impudence avec ce luxe, cette ostentation insolente qui accéleroient les crimes qu'il méditoit.

Que j'aime à entendre *Riquetti* catéchiser les souverains! c'est un besoin, chez lui, d'imiter ces prédicans espagnols, qui, la chaise sous le bras, courent la ville, et vont, de carrefour en carrefour, débiter un galimathias toujours fardé du nom de *Dieu*,

comme *Riquetti* placarde le sien du mot de vertu ; et sans autre intention que de ramasser quelques maravédis, s'interrompent au milieu même de la période, dès qu'ils s'apperçoivent que la quête est finie.

Riquetti avoit déja vendu plusieurs pamphlets impolitiques, dont les manuscrits lui avoient été fournis par Clavière, Luchet, Brissot de Warville ; les pamphlets étoient tous dirigés contre les rois, la banque de Saint-Charles, dont le directeur étoit son ennemi et son créancier, la caisse d'escompte, etc. etc. Je ne parle point ici de son ouvrage sur les *lettres de cachet*, dont on connoît le véritable auteur ; mais je dirai que *Riquetti*, semblable aux planètes, n'a jamais brillé que d'un éclat emprunté.

Logé en chambre garnie, rue et hôtel Coqueron, en proie à la plus affreuse misère, il est réduit à la triste ressource de voler la montre de son perruquier : pendant qu'il arrangeoit son toupet, il prend le cordon et la tire en avant ; se récrie sur le luxe de son coiffeur ; s'extasie, en flattant son goût et en admirant la beauté du bijou ; il lui emprunte cette montre, sous prétexte d'en acheter une pareille le même jour ; et quand le coiffeur veut la réclamer, *Riquetti* nie l'avoir vue,

s'emporte, et roue de coups ce pauvre garçon.

Il possédoit dans un degré supérieur le talent de renvoyer ses créanciers les mains vides : voici comment il se défaisoit de ses domestiques, après qu'il avait mangé le fruit de leurs épargnes et de vingt années de servitude. La veille de son départ pour Bruxelles, il joua une scène qui eût réussi auprès d'un filou aussi expert que lui. Il affecte une transe cruelle sur un oubli de papiers qu'il a laissés à *Bignon*. Il caresse son domestique, à qui il devoit déjà quatorze cents livres; le conjure, le presse tendrement *de vouloir bien monter sur un cheval* qu'il fait louer par lui-même, et dès que le domestique est parti, *Riquetti* dévalise la malle de ce crédule serviteur, et décampe.

Quelques jours auparavant, *Riquetti* s'étoit approprié une bague, avec la même dextérité qui lui avoit servi à escamoter la montre. Un homme, qui le soulagea cent fois dans l'indigence, avoit une bague dont il vouloit se défaire : on lui en offroit cinquante louis en présence de *Riquetti*. Celui-ci s'oppose fortement à ce marché, en exaltant cette bague, le goût du possesseur; et feignant de rappeler à son ami que le marquis de Choiseul en cherchoit une d'un grand prix, il

passe subitement la bague dans son doigt, avec promesse d'en rapporter cent louis; il enjolive cet escamotage de quelques grands mots, d'une décoction de cajoleries, y joint quelques embrassades, sort, vend la bague, et garde l'argent.

Accoutumé à faire des sacrifices, à se spolier de tout pour ce perfide ami, le maître de la bague escroquée ne fit presque pas attention à cette nouvelle jonglerie. Il prêta successivement tout son numéraire; et enfin, sur des instances les plus suppliantes et les plus adroites de la part de *Riquetti*, il lui offrit son argenterie. *Riquetti*, qui ne se sentoit pas de joie, feignit pourtant les plus beaux sentimens du monde; il écrivit à sa dupe qu'il ne consentiroit jamais à accepter cette offre; qu'il le prioit seulement de lui envoyer quelques louis. En attendant la réponse à sa lettre, il mit l'argenterie en gage, et en vendit la reconnoissance.

La mère de *Riquetti*, ne pouvant plus lui donner d'argent, pressée elle-même par plus d'un besoin, ce digne fils d'une telle femme lui persuade qu'il a trouvé un prêteur. Il lui fait, en conséquence, signer pour cinq mille livres de lettres-de-change à courte échéance, les négocie, et disparoît. Deux mois après,

après madame la marquise fut emprisonnée par les porteurs de ces effets.

Après mille fredaines de cette espèce, il partit pour le Brabant, toujours accompagné de la fille *Nerat.* Il s'arrêta d'abord à Bruxelles, où il fit plusieurs dupes, parmi lesquelles on cite un avocat provincial, à qui il vola toute sa fortune. Voici comme *Riquetti* s'exprimoit sur l'infâme apostolat qu'il exerçoit chez les crédules Brabançons, dans une lettre écrite à un homme de sa trempe :

» Au nombre de mes auxiliaires, tu peux » compter un jeune avocat provincial, qui » n'a que 70 à 80,000 francs de bien, mais » enfin c'est 80 mille francs, qui me cau- » tionnera. A ce propos, je te dirai qu'il a » passé, à mon ordre, des mandats de sa » belle-mère, sur un monsieur Macqueri, » administrateur de son habitation à la Mar- » tinique ; l'un est échu, l'autre à échoir à » Pâques ; il y en a pour mille écus, et j'en » voudrois avoir plusieurs autres ; vois si tu » pourrois tirer parti de cela pour le moment. » Bon jour, cher ami, que ton ame et ta tête » ne s'endorment point ! *Signé* MIRABEAU *fils.*

8 *janvier* 1784.

Autre billet du même au même.

» Je t'envoie, mon cher F..., les deux man-
» dats sur M. Macqueri, qui te tiendront
» note de vingt louis que tu as bien voulu
» me prêter, avec l'infatigable générosité d'un
» homme qui n'est riche que de ses bien-
» faits. Je t'embrasse de tout mon cœur :
» j'en ai plusieurs autres, si ceux-là réus-
» sissent ».

Ce mercredi.

Mais laissons la nomenclature fatigante des friponneries, des vols, des infamies, des rapts de *Riquetti*, pour jeter un coup-d'œil sur une partie de ses ouvrages.

Il avoit fait imprimer à la Rochelle le premier de ses livres de morale ; c'est *le Libertin de qualité*, ou l'*Education de Laure*. *Rubicon* suivit bientôt. *Riquettti* servoit alors dans le régiment de Royal-Comtois : sa *valeur* est parfaitement connue de tout le corps ; et c'est cette *valeur* qui lui inspira le dessein de déguerpir, tandis que l'armée étoit aux prises avec les insulaires. Essayé dans ce genre ordurier et dans les *diatribes* contre son père et sa mère, il éleva son vol, et dirigea son dard contre les rois et les ad-

ministrateurs des empires. Il escroqua le manuscrit des *lettres de cachet* à M. de F***, et en fit faire une édition qu'il vendit fort cher en Hollande. *Cabarus*, directeur de la banque de S. Charles à Madrid, avoit eu le malheur d'obliger de sa bourse l'ingrat *Riquetti.* Celui-ci, pour reconnoître les bienfaits de cet honnête homme, fit un libelle contre lui, sous le titre modeste de *Considérations sur la banque de S. Charles.* Bientôt parurent des *Considérations sur la caisse d'escompte.* Riquetti avoit promené ce manuscrit dans Paris; il l'avoit présenté aux administrateurs de cette caisse; il leur avoit proposé de le leur vendre: on méprisa ses offres et son ouvrage, et le public se mit du côté des administrateurs, au grand regret de *Riquetti.*

Toujours logé en chambre garnie, rue et hôtel Coqueron, toujours aux prises avec la misère et l'opprobre, *Riquetti*, le désespoir dans l'ame, s'adresse à M. Necker, et lui demande un emploi *diplomatique*; il ose même lui dicter ce qu'il doit faire en pareil cas, et le menace de le perdre, s'il est refusé. Necker, que la crainte ne fit jamais broncher ni reculer, éconduisit l'effronté R*iquetti*, avec toutes les marques d'un mépris non équivo-

que. Outré de cet accueil, ce serpent aiguise son dard, et vomit une infinité de libelles, dont on n'a pas même retenu les titres.

Qu'on nous permette de rendre justice à un ministre chéri de tous les honnêtes gens, à un ministre à qui le peuple français pouvoit avoir les plus grandes obligations, si des brigands sans aveu, sans propriété, sans domicile, cuirassés de vices, six cents *Mirabeau* enfin, n'eussent brigué l'honneur de renverser la constitution, la monarchie et l'empire des Français. Qu'on lise de sang-froid son discours d'*ouverture des états-généraux*, *sa déclaration du* 23 *juin*, et qu'on juge s'il n'étoit pas infiniment plus sage d'adopter un gouvernement tempéré, paternel, que ce despotisme sanguinaire exercé par les habitans du manége, que l'anarchie cruelle qui s'exerce dans tous les coins du royaume, et qui finira par une dévastation et une désertion totale. On nous blâmera, sans doute, de n'avoir pas la lâcheté de calomnier un ministre qui voulut toujours le bien, qui le fit souvent, quoiqu'il eût sans cesse à luter, soit contre des femmes qui entouroient et corrompoient le trône, soit contre les brigandages et les factions des prétendus représentans du peuple. C'est un hommage

que nous avons cru devoir rendre à un homme dont la mémoire surnagera à celle des factieux et des bouchers *inviolables*, et sera bénie par les générations suivantes, à moins qu'elles ne le haïssent pour avoir provoqué et opéré une révolution qu'il avoit crue saluraire, et qui, livrée au génie d'une horde de bandits, est devenue le fléau destructeur de tout un empire. Cet hommage est d'autant moins suspect, que nous n'avons jamais vu ce grand homme, et qu'il est aujourd'hui proscrit, oublié, j'ai presque dit *exécré*, par la nation même dont il fit la gloire et le bonheur, en employant une administration populaire et des plus savantes.

Riquetti épuisa, pendant dix ans, tous les dédains de ce sage dépositaire des volontés d'un roi dont la foiblesse fit l'infortune. Modérateur patient et lumineux, Necker eût fait le bonheur de 25 millions d'hommes, s'il n'eût eu à conférer qu'avec des cœurs patriotes, dignes et du prince qui les convoquoit, et du peuple qui les avoit choisis. Lui seul combattoit les préjugés de tous les âges, les intérêts particuliers, l'esprit des corps, les influences des rangs divers, comme celles des divers climats; avec les seules armes de la vérité, du sentiment, de la persuasion

intime, il réunissoit tous les suffrages, et en portoit, avec transport, le tribut à son roi, comme le gage le plus éclatant de son amour, de son respect et de son zèle.

Oh ! qu'après de telles images il est fastidieux de parler de *Riquetti !* Mais il le faut; c'est le devoir d'un historien, de celui qui connoît l'imposture d'un écrit incendiaire, de montrer à tous quels sont les principes, les actions et les motifs de ce vil écrivain.

Une des manies de *Riquetti* fut toujours de vouloir passer pour un homme d'état, un politique consommé, un homme à prodiges dans l'art de gouverner. Il fréquentoit des politicomanes de son espèce, non par amitié, ce sentiment délicieux n'entra jamais dans son cœur, mais pour brocanter leurs lumières. Un *Clavière*, un *Gorsas*, un *Luchet*; voilà quelle étoit sa société favorite. Ces *grands génies* ne produisoient pas une idée, n'écrivoient pas une ligne, que *Riquetti* ne se les appropriât, et n'en tirât un salaire. C'est ainsi que vingt ouvrages, faits par autrui, et censés de sa plume, furent imprimés et vendus à son profit; de ce nombre est la fameuse *dénonciation de l'agiotage*, dont tout le mérite consistoit dans beaucoup d'injures, dans un grand vide de sens, et

dans le soin qu'eut le *triumvirat* Luchet, Gorsas et Clavière, de le prôner dans tous les cafés et chez tous les libraires. On sait que *Riquetti* n'eut aucune part à la composition de cette brochure, si nous en exceptons les injures vomies contre Necker, le ministre Calonne, et l'abbé d'Espagnac, fils d'un de ses bienfaiteurs, à qui il avoit deux fois dû le salut de sa tête et l'honneur de sa famille.

On sait encore que *Riquetti* reçut du *triumvirat*, et de quelques joueurs à la baisse, mille écus pour l'impression de ce livre; qu'il en vendit l'*édition* entière à un colporteur nommé *Lamarre*; en passa les exemplaires en contrebande, et enfin les débita chez lui, rue et hôtel *Coqueron*, à raison de neuf livres l'exemplaire; et qu'il vola ainsi les auteurs, le libraire ou colporteur, et le public trompé par les prôneurs et par la clandestinité du libelle. Ainsi *Riquetti* réunit de nouveau, dans cette action, les crimes d'un homme sans principes, d'un escroc, d'un proxenète, d'un lâche et d'un scélérat. Le contenu de l'ouvrage confirma sa réputation de charlatan sans systême, de bavard ridicule et sans pudeur.

On y annonçoit le retour prochain des dé-

sordres de la régence; on y comparoit le jeu des actions à celui des actions du Misissipi, au systême de *Law* qu'il paroisso t ne pas connoître; on présentoit le nouveau systême (l'agiotage) comme tendant à voler la nation, à s'emparer de tout le numéraire; comme une compagnie dont les bénéfices éventuels, qu'on supposoit immenses, abusoient la France entière; des milliers d'actions créées sans bornes, un papier-monnoie substitué tortionnairement aux espèces; un délire inconcevable, qui ne peut trouver d'explication que dans la fourberie d'un ministre intrigant et désespéré; enfin une banqueroute scandaleuse et désolante; voilà, si je ne me trompe, le tableau succinct de l'époque de Law; voilà aussi les malheurs que nous annonçoit le prophète Mirabeau dans son pamphlet, qu'il ose terminer par ces paroles sacriléges adressées au roi: *Sire, daignez vous rappeler ma prophétie, quand on osera proposer à votre majesté une suspension de paiemens!* On les a suspendus, on les a totalement cessés, les paiemens; et c'est à des séditieux tels que *Riquetti* que la France doit cette nouvelle calamité.

Je ne suis ni agioteur, ni financier, ni capitaliste, ni courtisan; je ne suis qu'un homme, mais je le suis; j'aï cherché en vain dans

dans ce livre les principes de la raison ; ceux de l'extravagance, qui en a quelquefois, n'y sont même pas. Ce livre est donc absolument sans principes. *Riquetti* avoit accumulé sans ordre, et au gré de sa fureur, le mensonge, la déraison, les injures, la calomnie, des mots ; enfin, ce livre étoit le coup de désespoir d'un frénétique qui n'a rien à perdre.

Sans doute qu'il faut être aussi plat frondeur et aussi hébêté politique que l'est *Riquetti*, pour oser dire (pages 72 et 73) que ç'*avoit été un mal de ne pas grever le peuple d'un nouvel impôt accidentel.* Mais *Riquetti* parloit de l'impôt en cosmopolite errant, qui n'eut jamais aucune propriété, et qui, parconséquent, ne paya jamais d'impôt. En improuvant l'impôt, je ne prétends pas, pour cela, faire l'apologie de l'agiotage, que je regarde comme la fièvre lente du corps politique. Mais pour n'entrer dans aucune discussion sur cet objet, je renvoie le lecteur au *Traité de Riquetti sur la caisse d'escompte*, où, depuis la page 80 jusqu'à la page 124, il a exposé, assertion pour assertion, précisément le contraire de ce qu'il avançoit dans la *dénonciation de l'agiotage*; de même que dans son éloquent discours sur les deux milliards d'assignats, il a dit abso-

lument le contraire de ce qu'il avoit écrit dans son traité *sur la banque de S. Charles.* Mais quel est l'homme dans l'univers, qui ne sache pas quel degré de foi on doit ajouter à ce que dit, écrit ou enseigne le *Démosthène français*?

Il avoit cependant une grande vérité à dire, c'étoit qu'un nouveau subside, délibéré et balancé par la nation représentée, rejetteroit loin de nous les emprunts, et la création du papier-monnoie qui ne peut manquer de ruiner entiérement le royaume; mais c'étoit au moment où l'on s'occupoit de ce grand projet que *Riquetti* vint dire qu'il falloit s'en occuper. C'étoit un souffleur de comédie, qui s'intriguoit pour des gens qui savoient mieux la pièce que lui. Ainsi, à l'outrage fait à la vérité, en la forçant de passer par sa bouche, il joignit le nouveau ridicule de passer pour un écrivain verbeux, un prosateur emphatique et néologue, un législateur mal-adroit qui n'avoit fait qu'un ouvrage inutile, pour ne rien dire de plus.

Le produit de l'édition sur l'*agiotage*, et quelques escroqueries, mirent *Riquetti* en état de voyager en Prusse; et tout en blâmant, en dénonçant l'agiotage des actions, il continua, lui, d'agioter les femmes. La

fille *Nérat* ne produisoit plus aucun dividende, il l'échangea pour la marquise de *Fleury*, qu'il conduisit à Berlin, où il la mit en circulation ; mais à mesure qu'elle paroissoit sur la *place*, elle tendoit toujours à la *baisse*, quoiqu'il fît tous ses efforts pour la jouer à la *hausse* ; et malgré le plâtre et les gazes qu'il y ajouta, malgré toutes les jongleries et l'*estampillage* qu'il lui avoit imprimé, l'*action* demeura à Riquetti, et le dividende fut un effet au porteur, qui l'obligea de décamper de Berlin sans trompette, sous peine de ne pas en sortir quand il voudroit.

Mais il se vengea bien du mépris qu'on avoit eu pour lui chez les Vandales ; il publia l'*histoire secrète de la cour de Berlin*, libelle infâme, où la calomnie n'a pas même su se revêtir du masque de la vérité; aussi, lorsqu'on témoigna au prince Henri, qui étoit dans ce temps-là à Paris, l'horreur qu'inspiroit à tous les honnêtes gens une pareille audace, il répondit en souriant : *c'est une boue qui ne tache pas* ; repartie sensée qui prouve le peu de cas qu'on doit faire des discours et des écrits de *Riquetti* ; ce qui ne peut manquer d'arriver, l'orsque l'illusion du moment sera dissipée.

Le parlement accorda à ce libelle les hon-

neurs de la brûlure ; c'est le seul pitoyable ouvrage que ce tribunal ait proscrit sans le mériter, et sans le faire sortir de l'obscurité où il est resté depuis (1).

Le voyage de Berlin fut cependant d'un grand secours pour *Riquetti*. Après avoir compilé quelques passages des historiens, il fit connoissance du major Mauvion, qui avoit fabriqué quatre indigestes in-4°., intitulés : *La monarchie prussienne* ; Mirabeau en fit l'achat 3000 liv., qu'il paya en billets de le Jay, et qu'il revendit aux sieurs Desenne, Volland et le Jay, en n'y ajoutant, pour toutes notes ou corrections, que son seul nom sur le frontispice ; cependant, les sieurs Desenne et Volland, avertis par M. Cerutti que cet ouvrage ne valoit rien, rompirent adroitement le marché, et ils firent bien ; deux superbes

---

(1) Mirabeau, avant de mettre en vente sa correspondance, partit pour Aix, pour se faire nommer aux états-généraux. Il ne voulut pas être témoin du bruit et du mépris que le public lui vouoit. Comme elle avoit un débit considérable, et qu'elle s'étoit imprimée en province, un commis de M. le Jay fut arrêté aux barrières, comme il en passoit deux cents exemplaires ; interpellé de déclarer quel étoit l'auteur et l'imprimeur, il refusa d'en faire la déclaration, et resta dix-sept jours en prison.

éditions de ces *in-quarto* sortirent des presses de Didot; le Jay y employa cent mille livres, qu'il tâcha de trouver, en empruntant à la petite semaine; en vendit 15 exemplaires, fit banqueroute, et le reste de l'édition fut vendu, à la livre, aux épiciers de Paris.

Calonne avoit encouru la disgrace de la cour et du clergé; il avoit été remplacé par Brienne, et quelques temps après, par Necker. Il est question d'assembler les *états-généraux*; *Necker* publie une instruction pour les bailliages, sous le titre *de résultat du conseil*. *Riquetti* saisit cette occasion de *dénoncer*, de déchirer de ces dents acérées un ministre assez incivil, pour n'avoir pas daigné acheter son silence par une modique pension; il publia, par un abus de confiace et une perfidie qui lui est si familière, sa *correspondance* secrète avec Cerutti. Voici le jugement que *Riquetti* portoit de cet ouvrage dans les premières lignes de sa *correspondance* : « *Il faudroit être injuste, et même* » *ingrat, pour ne pas convenir que le* RÉ- » SULTAT *est un grand bienfait pour la na-* » *tion; qu'il lui donne un grand élan; qu'on* » *n'avoit pas droit d'en attendre autant d'un* » MINISTRE FRANÇAIS, *ni sur-tout d'espérer* » *qu'on parviendroit à donner à toute cette*

» *doctrine la sanction du conseil du roi* ».

C'est ainsi que s'exprimoit d'abord l'éditeur de la *correspondance* ; les acclamations publiques lui dictoient alors ce qu'il devoit dire ; mais comme *Riquetti* n'est point un de ces écrivains loyaux, exempts de prévention et de paradoxes, il n'a fait l'éloge mérité de l'ouvrage de *Necker*, que pour déchirer, un instant après, et l'ouvrage et l'auteur, soit par intérêt, soit par méchanceté.

« *Maintenant*, ajoute-t-il, *si je pouvois* » *me résoudre à passer aux détails, et à* » *gâter votre jouissance et la mienne, je trou-* » *verois bien des taches dans cet écrit, d'ail-* » *leurs* TRÈS - DIGNE D'INDULGENCE...... *J'y* » *trouverois quelques principes faux, quel-* » *ques vacillations importantes, quelques* » *omissions très-graves, quelques inconvénan-* » *ces très-choquantes* ».

On voit que *Riquetti* change d'opinion comme de syle. Comment, homme extraordinaire, vous regardez comme un bienfait pour la nation, comme digne de l'étonnement, de l'admiration de l'univers et de la reconnoissance publique, un ouvrage rempli *de principes faux, d'inconvenances choquantes, de vacillations inquiétantes, de précautions collusoires*, etc.? Ainsi, vous considé-

rez vos propres ouvrages comme autant de bienfaits signalés que vous répandez sur la génération présente, et sur celles avenir!

Dans cette correspondance, dont tous les raisonnemens, toutes les idées lumineuses, appartenoient à *Cerutti*, espèce de politicomane, dont les moindres ridicules sont la démangeaison de cathéchiser les souverains, et de rétro-perforer les patriotes; dans cette correspondance, dis-je, *Riquetti* s'élevoit avec fureur contre les *lettres-de-cachet*. A Dieu ne plaise que je sois jamais l'apôtre du despotisme; que j'approuve, par conséquent, l'usage des *lettres-de-cachet*; usage abusif, vexatoire et révoltant dans les mains d'un la Vrillière, *cardinal de Fleury*, d'un *Lenoir*, d'un *Breteuil*, d'un *Sartine*, mais qui a été d'un si grand bienfait pour *Riquetti*!

En effet, que seroit devenu ce *grand homme*, si cette arme terrible n'eût pas existé? quelle peine eût-on infligé à un homme souillé de tant de crimes? Il eût donc fallu le pendre, ou le rouer, toutes les fois qu'on ensevelissoit cet ignoble personnage et ses forfaits dans les prisons de *Vincennes*, du château d'*If*, de château de Joux, de la Geole, de la Bastille, de Pontarlier, de la Provence; domiciles ordinaires de ce cher

comte; domiciles où il s'égayoit à *faire des armes* avec ses gardiens, à les rouer de coups, et où, en élimant de ses dents acérées les barreaux de fer qui le séparoient du reste des hommes, il s'est exercé à déchirer les objets les plus sacrés et les plus vénérables? Il eût donc fallu punir, par l'infamie, un père universellement respecté, et toute une famille vertueuse, d'avoir donné le jour à un serpent qu'on eût dû charitablement étouffer dès le berceau, et qu'on devroit encore écraser, quand il a l'audace de se montrer avec son impudence ordinaire?

Dans cet ouvrage encore, *Riquetti* s'élevoit avec force contre l'arrêt du conseil, attribué à M. Necker, lequel arrêt *contient force de monnoie, ou papier de la caisse d'escompte.* D'abord, il étoit faux que cet arrêt créât un papier-monnoie, comme l'avançoit *Riquetti.* Nous renvoyons l'examen de ses principes sur cet article, à la page où nous parlons de son fameux discours sur les *assignats*; là, on verra si *Riquetti* a véritablement cru, en 1790, comme il l'a écrit en 1789, *que le papier-monnoie est moins un opprobre, qu'une calamité.* (Voyez la Correspondance, page 19).

Enfin, *Riquetti* terminoit sa correspon-

dance

dance par ce bel épisode : « On cherche en
» vain à me persuader que M. Necker et
» ses amis s'efforcent de m'exclure de l'as-
» semblée nationale. JE NE CROIS PAS CELA.
» M. Necker est trop au-dessous des circons-
» tances et de lui même, si dans ces momens
» de régénération et de crise il ne plane
» pas au-dessus des ressentimens personnels
» et des souvenirs haineux. Il est mal avisé,
» s'il doute qu'on pût analyser ses opérations
» et ses ouvrages d'une manière REDOUTABLE,
» même à sa popularité. Ses amis ne savent
» pas lui déplaire pour le servir, s'ils lui
» taisent que les *ménagemens raisonnés du*
» *comte de Mirabeau* dans l'assemblée na-
» tionale lui vaudroient mieux que mon op-
» position hors de cette assemblée. Enfin,
» en tout état de cause, je ne me tiendrai
» pas pour exclu, parce que monsieur Ne-
» cker auroit voulu m'exclure : quoi qu'il en
» soit, JE DESIRE PASSIONNÉMENT D'ÊTRE AUX
» ÉTATS-GÉNÉRAUX ; JE NE CROIS POINT QUE J'Y
» FUSSE INUTILE, ET JE ME FLATTE DE N'AVOIR
» PAS DÉMÉRITÉ A MON poste de CITOYEN ».

Ombres immortelles des Ravaillac, des Cartouche, des Mandrin, des Desrues, reprenez vos dépouilles humaines, et accourez siéger aux états-généraux ; accourez, vous tous

dont le front est couvert d'un triple airain, vous que souillèrent tous les forfaits, et vous qui, depuis un demi-siècle, vous agitez dans la fange du crime, et qui souilleriez le crime même, triumvirat jadis inséparable, Lenoir (1), Carle, Beaumarchais ; accourez, venez, venez, vous asseoir au milieu de cette assemblée d'*elite*, où doit présider et *raisonner des ménagemens*, le comte de Mirabeau. Ah!.... sans doute, vous avez tous autant de droits que lui; vous n'avez pas *plus démérité* que lui *à votre poste de citoyens*;

---

(1) Carle, commandant du bataillon, dit *de Henri IV*, est un de ces scélérats consommés qu'il suffit de nommer pour le faire connoître. Il fut, pendant trente ans, tireur aux gages des lâches, et sut gagner quarante mille livres de rente à ce noble métier, auquel il joignoit celui de *mouchard* à la solde de *Sartine*. M. de Biron, à la sollicitation de ce lieutenant de police, l'avoit fait sergent dans les gardes, pour espionner son corps. On alloit lui donner la croix de Saint-Louis, comme on a fait à *Receveur*, à *Sommelier*, au général *Dumas*, ses collégues, lorsqu'une affaire grave, qui l'alloit suspendre au gibet, le força de se retirer. Il exerce depuis son ancienne profession au service du général Motié et de Bailly-le-long,

vous ne fûtes que des scélérats, *Riquetti* fut quelque chose de pis ; il fut et est encore un monstre.

Cependant, sur quels titres fondoit ses prétentions, ce grand politique ? Est-ce comme citoyen qu'il prétendoit à être député ? Mais avoit-il une patrie ? Il habita l'Europe pendant quarante ans, sans cesse vagabond, et fuyant devant les loix qui le poursuivoient, et l'autorité qu'il provoquoit : il n'avait pu respirer en paix l'air du même climat. Où donc était sa patrie ? où était son domicile ? dans des hôtels garnis, dans des prisons ou chez les femmes qu'il brocantoit : enfin, quelle était sa fortune, sa propriété, son existence, pour désirer passionnément de siéger au milieu des grands propriétaires ? Il chassait le jour sur la nuit, et la nuit sur le jour. Il se sustentait de ses diffamations, de ses bassesses ; il escroquoit, il empruntait de toutes mains, et ne rendait jamais d'aucune ; telle était sa propriété, la bourse d'autrui ; telles étaient les terres du comte de Mirabeau.

Etait-ce comme fils de gentilhomme qu'il voulait assister à l'*assemblée nationale ?* Mais quel étoit son père ? celui dont il porte le nom l'avoit renié ; il avait épuisé ses malédictions.

Est-ce comme *ami des hommes?* Mais n'a-t-il pas *raffiné*, pour ainsi dire, la perfidie avec tous ceux qui l'ont honoré de ce titre intéressant?

Etoit-ce comme fils adoptif d'une nouvelle famille? Mais un tribunal souverain n'avait-il pas été forcé d'élever une barrière entre *Riquetti* et son épouse infortunée? N'avait-il pas été solennellement déclaré par les loix époux féroce, corrupteur, adultère, ravisseur, fallacieux fripon, pervers et dénaturé, indigne d'une compagne que le ciel lui avait donnée?

Encore une fois, quels étoient les titres de *Riquetti*, pour prétendre à siéger au milieu d'une immense famille destinée à travailler au bonheur commun? Son ambition sans doute, et l'espoir de duper la nation elle-même, ainsi qu'il l'a réellement fait. Ah! où en serions-nous, où en seroit la patrie, si ses intérêts, sa propriété, sa gloire étaient confiés à des hommes corrompus? Il serait l'organe de la vertu, de la liberté, du patriotisme, cet homme sacrilége, dont la plume adultère diffama cent fois la sainteté des mœurs, le génie et la bravoure! cet homme, à qui on ne pardonnerait jamais d'avoir écrit, s'il n'eût aussi essayé ses armes contre l'immonde Beau-

marchais (1)! Il serait donc l'interprête de la nation, celui qui, tour-à-tour, fut l'orateur du despotisme et de l'anarchie, de la cour et de la ville, des fripons et des asiles de la lubricité publique; cet écrivain famélique, l'apôtre du crime et de la sédition, et qui, dans tous ses libelles, se montra par-tout *l'intrępide souleveur de l'opinion publique*, contre les amis du bien public et de l'ordre!

Et bien! oui, *Riquetti* siégera dans les états-généraux, il l'a résolu, il le tentera, il y perdra la tête, ou il viendra à bout de son dessein; tous les moyens lui sont égaux, son succès est infaillible.

A peine à-t-il lancé son libelle, qu'il est décréte par le parlement de Paris : il se sauve en Provence, pour y *soulever l'opinion;* c'étoit au moment des assemblées des bailliages. Il a l'audace de se présenter aux assemblées de l'ordre de la noblesse. Les honorables membres reculent avec horreur, à l'aspect d'un monstre qui, dans la ville d'Aix, avait laissé à tous les scélérats la désignation flétrissante, sous le nom de *Mirabeau*, comme

---

(1) Voyez *Considérations sur les eaux de Perrier* par le comte de Mirabeau.

à Paris le nom de *Desrues* est l'explétive de la scélératesse. L'assemblée délibéra sur le champ de se dissoudre, si *Riquetti* osoit encore y paraître, et l'accabla de tout le mépris qu'a signalé pour lui, depuis trente ans, la France entière.

Riquetti vit bien qu'il n'y avoit pas à luter contre la force et la justice ; il se retira, et résolut dès-lors de séduire le peuple par un millier de mots, et de se faire nommer député du tiers-état. Cela n'était pas facile. Sa renommée faisoit frémir tous les habitans de la Provence. A coup sûr, on ne l'eût souffert dans aucune assemblée de l'ordre. *Riquetti* avait plus d'une ressource; il connoissoit par lui-même le pouvoir de l'intrigue et celui de l'or; il prodigua, non pas le sien, car il n'en eut jamais beaucoup, mais celui du nommé *le Jay*, fils, libraire, dont nous avons oublié de parler dans le cours de cet ouvrage, et qui doit y jouer un rôle, peu brillant, à la vérité, mais rehaussé par celui de son épouse, dont les charmes, et sur-tout la fortune lui avaient mérité de remplacer madame de *Fleury* dans le cœur de *Riquetti*.

C'est à son retour de la Hollande que *Riquetti* fit connoissance de la femme de *le Jay*, à l'occasion d'un manuscrit qu'il vendit à son

mari. Elle n'avait alors qu'une année de mariage; elle avait une espèce de tournure, on lui prête de l'esprit: elle a, de plus, de petites minauderies qui captivent un moment; et d'ailleurs elle était aisée *alors*. *Riquetti* jeta sur elle un dévolu, et parvint à ses fins. La cuisinière s'étant apperçue de ces liaisons, se crut, en conscience, obligée d'en avertir son maître, qui, le lendemain, feignit un voyage de trois jours, et rentra, une heure après ses adieux, par une porte dérobée. Il avoit pratiqué à la cloison une ouverture à travers de laquelle il voyait le lit, sur lequel étaient alors et sa femme et *Riquetti*. Après les cérémonies d'usage, *Riquetti* prit congé de la *le Jay*, et ce fut en vain que la dulcinée pressa, supplia son amant de passer avec elle la nuit entière. *Riquetti* objecta ses importantes occupations, et partit. *Le Jay* évita la présence du *cocufieur*. Sa femme reconduisit son amant, et ferma la porte sur lui: à l'instant, *le Jay* parut en présence de sa femme, qui ne *s'évanouit* point, mais écouta de sang-froid la mercuriale maritale, et répondit; *donnez-moi les moyens de m'en passer*. Il faut observer que, pour faire plus sûrement des dupes, *Riquetti* leur faisoit envisager une perspective des plus brillantes. La *le Jay* pen-

soit, ou vouloit faire accroire à son mari que le génie fécond du politicomane suffisoit pour enrichir sa maison, et elle domptait sa répugnance pour le *minotaure*, dans l'espoir qu'il la retireroit incessamment du commerce.

Bientôt *Riquetti* n'eut plus d'autre domicile, d'autre table, d'autre caisse que la maison de *le Jay*. C'est-là qu'il donnoit, et qu'il donne encore ses audiences, qu'il s'entoure de flagorneurs ; c'est encore là que vont prendre leurs instructions les dames de la halle, quand il s'agit de faire quelque coup de main.

Le Jay avoit accompagné *Riquetti* en Provence, parce que ce dernier ne pouvoit faire aucune grande entreprise sans le secours de son caissier. Or, *le Jai* se faisoit une gloire d'être celui de *Riquetti* depuis trois ans. Il partit donc avec lui, muni d'une rame de traites en blanc, pour en tirer sur sa maison à fur et mesure qu'il en auroit besoin.

Repoussé, rejeté par l'ordre de la noblesse, comme un individu qui avait pratiqué tout ce que la cautelle, la perfidie, l'audace, la brutalité, peuvent inspirer à une ame vicieuse, *Riquetti* se tourna du côté du tiers-état, dont il n'étoit pas moins méprisé, mais qu'il parvint à ramener, en le corrompant et le portant à la sédition. Il arma des brigands

sans

sans aveu de torches et de poignards; six à sept cents de ces scélérats pénétrèrent dans l'assemblée d'élection, et y votèrent, au mépris des loix, qui ne convoquoient que des propriétaires; ils y dictèrent leurs volontés, élurent, par des cris tumultueux, le *comte de Mirabeau* premier député; et lorsque cette excellente besogne fut terminée, *Riquetti* eut l'effronterie de se présenter à ses lâches incendiaires, et leur prêcha la paix, l'égalité, la liberté, l'abolition des droits les plus sacrés, et tous ces grands mots qui ont fait de la France un vaste désert.

Les factieux, qui avaient le mot du guet, dételèrent la voiture du *Démosthène français* (1), et la traînèrent eux-mêmes. La même scène se passa quelques jours après à Marseille, où *Riquetti* fut élu député de la même manière. Ainsi, l'on vit sur la même liste, *Raynal et Mirabeau. Mirabeau* à côté *de Raynal!!!* etc.

Content de son voyage, et de l'emploi qu'il avoit fait de l'argent que son cher *le Jay* avoit répandu parmi les électeurs vagabonds, *Riquetti* prit la poste et vint *incognitò* à Paris, pour appaiser, s'il se pouvoit, la

(1) Voyez la Chronique de Paris.

colère du parlement, qui le poursuivoit à cause de *son histoire secrète de la cour de Berlin*, qu'il eut la bassesse de publier, et la lâcheté de désavouer après l'avoir vendue.

Le parlement, qui sentoit, qui prévoyoit tout le danger des milliers de libelles que chaque jour voyoit éclore, et que l'avide curiosité arrachoit à l'obscurité à laquelle ils auroient dû être voués; le parlement, qui avoit vu, dans cette insurrection d'auteurs faméliques et à gages, le renversement de la constitution française, la ruine de l'empire, la dégradation du trône et des autels, la misère, la famine, l'anarchie la plus déplorable, et toutes les calamités qui ont depuis désolé le plus beau pays du monde, et déshonoré le premier des peuples; le parlement, dis-je, tentoit vainement d'arrêter ces désordres à leur source; il venoit de livrer aux flammes seize de ces libelles, dont les moins obscurs étoient l'*Ultimatum du tiers-état*, *le Cathéchisme des parlemens et la Passion du peuple, la première aux grands*, et *qu'est-ce que le tiers-état*, par l'abbé *Syeyes*. Mais dans tous les temps le sang des martyrs fut une semence de prosélitisme : à peine le parlement avoit-il ordonné la brûlure de ces ouvrages, qu'il en parut une infinité d'autres.

Dans tous ces pamplets séditieux, on s'attachoit moins à prouver les droits du peuple, qu'à soulever ce même peuple contre l'autorité, les loix, les grands et les ministres des autels, qu'on avoit soin de lui peindre sous les couleurs les plus noires, et en lui faisant entrevoir une lueur de félicité dans l'établissement d'un nouvel ordre de choses. Qu'on daigne jeter un coup-d'œil sur ces feuilles incendiaires; qu'on les lise sans prévention et sans esprit de parti, et l'on verra si le parlement avoit tort de sévir contre ces livres infâmes, où les illustres *états-généraux* ont puisé leur morale perverse, le machiavélisme le plus affreux, et l'audace de tout abattre, de tout détruire, sans rien créer, sans rien édifier.

Riquetti profita de la circonstance; il vit que l'autorité du parlement étoit infiniment affoiblie; il menaça, il caressa, il promit tout; et Séguier, qui avoit fait un magnifique et long réquisitoire, n'eut pas le courage d'en faire exécuter les conclusions.

Les états-généraux s'ouvrent à Versailles avec toute la pompe digne d'une grande nation. Une procession majestueuse, composée de tout ce que la France a de plus brillant, forme le cortége de cette auguste cérémo-

nie. *Riquetti* s'y fait distinguer par sa superbe audace, par une impudence outrée et par sa frisure. *Riquetti*, malgré le soin qu'il a de se faire remarquer, n'y est pas apperçu des honnêtes gens, et a la honte de s'y voir hué par la populace, par cette même populace qu'il a depuis soudoyée pour commettre les plus grands forfaits, et dont il est devenu le digne chef et le *dieu*, à force de crimes et de forfaits.

Le premier pas de *Riquetti* dans cette immense carrière fut marqué par un nouveau trait d'audace de sa part.

Nous avons dit que *le Jay* avoit dépensé, en Provence, beaucoup d'argent pour faire élire son *cher comte* député aux *états généraux*; celui-ci, digne élève de *Luchet, Brissot et Clavière*, c'est-à-dire, grand spéculateur en librairie, ne voulut pas laisser échapper une si belle occasion, non pas de remplir la lacune qu'il avoit faite à la fortune de *le Jay*, mais d'acquérir les moyens de se soutenir dans une assemblée dont tous les membres rougisoient déjà d'avoir un tel collègue. Il publia donc un libelle périodique, sous le titre de *Journal des états-généraux*, qui ne lui coûtoit d'autre peine que celle d'y apposer sa signature. Aucun journal n'avoit en-

core paru sous ce titre imposant; aucun n'avoit encore osé traiter une matière aussi délicate. La nation, avide de connoître les travaux de ses repsésentans, accueillit avec avidité le *prospectus* de cet ouvrage, et s'empressa de souscrire. Les souscriptions de trois jours s'élevèrent à plus de soixante mille francs.

Mais comme l'attente publique fut trompée! La première feuille de ce papier-nouvelle ne fut qu'une diatribe contre les personnages les plus respectables de l'assemblée et de l'administration. Accoutumé à outrager la vertu, à injurier les honnêtes gens, *Riquetti* ne put sortir de sa sphère; et au lieu de raconter ce qu'il avoit vu, comme il l'avoit promis, il s'amusa à calomnier des hommes, alors l'idole du peuple.

La voix publique et les membres des états-généraux improuvèrent l'audace sacrilége de *Riquetti*. Le gouvernement proscrivit son ouvrage, déjà condamné par les loix. C'est ce que demandoit *Riquetti*; il avoit empoché le produit des souscriptions, et il rejeta sur le gouvernement la suspension des livraisons de ses feuilles, et l'inaction de sa plume. On se présentoit chez le Jai, on écrivoit en vain pour être remboursé; c'étoit, répondoit-il,

à *Riquetti* qu'il falloit s'adresser, et *Riquetti* renvoyoit les réclamans au gouvernement, qui, selon lui, étoit seul obligé de les rembourser.

Cependant, un grand nombre de souscripteurs, trompés dans leur attente, et furieux de se voir joués par un homme aussi vil et aussi fripon, élevèrent la voix, se rendirent en foule chez *le Jay*, ne connoissant pas à *Riquetti* d'autre domicile, et menacérent de se faire justice de cet escroc, si on ne leur donnoit pas de bonnes raisons. Pour se tirer d'un pareil embarras, *Riquetti* promit alors de leur donner le même ouvrage, sous le titre de lettres à *mes Commettans.* Croiroit-on que les premiers numéros de ces lettres renfermoient des flagorneries les plus basses, les plus dégoûtantes sur le compte du ministre qu'il avoit déchiré avec tant de fureur dans la feuille proscrite des états-généraux? C'est ainsi que *Riquetti* fut toujours *courageux* ; c'est ainsi qu'il fut toujours conséquent dans ses principes et dans ses opinions.

Il n'avoit fait encore dans l'assemblée des états que la sensation d'un individu qu'on n'apperçevoit pas dans la foule, et que l'opinion avoit déjà relégué dans la classe des esprits pervers et des scélérats, lorsque, gé-

missant de la désunion, et sur-tout des factions de l'ordre du tiers-état, le roi se vit obligé de tenir la *séance royale* du 23 juin 1789. C'est après cette *séance* paternelle, après la lecture d'un plan de régénération de l'empire, si supérieur à cette prétendue constitution que des forcenés ont élevée au milieu des fureurs et de toutes les proscriptions, que *Riquetti* éleva sa voix, organe ordinaire du crime et de la scélératesse, et consacra par sa perfide éloquence l'insurrection et le dogme de l'*inviolabilité*; dogme immoral, qui assure l'impunité de tous les crimes, et qui arrache à l'échafaud, pour le rendre à la société, le scélérat dont les loix demandent la tête. Cette démarche de la part de *Riquetti* ne doit étonner personne; il étoit, plus que tout autre, intéressé à faire passer l'inviolabilité, pour se mettre à l'abri de la punition qu'il savoit bien avoir méritée.

Assurés de l'impunité, *Riquetti* et sa bande se portent aux grands excès. Le trône est renversé, le monarque dépouillé de son caractère auguste, de ses prérogatives, de ses droits les plus sacrés. La sédition, le brigandage, sont consacrés par un décret solennel, dans la nuit du 4 août. La dîme, les droits féodeaux, sont abolis sans être remplacés.

On commande au paysan d'abandonner la charrue pour voler à la chasse, et de laisser ses bœufs au milieu d'un sillon pour courre un lièvre qui traverse la plaine.

Mais ce ne sont là que les préludes des désordres que prêcheront les *inviolables*; leur destructive doctrine doit avoir les suites les plus funestes; ils ne cesseront de la prêcher, qu'après avoir consommé la ruine de l'empire. Les incendies, les pillages, les assassinats, les dévastations générales, des émigrations effrayantes seront bientôt le digne fruit de leurs instructions nationales; et ce sera toujours *Riquetti* qui donnera le signal de la révolte, et qui conseillera et encouragera les meurtres. La Fayette dira, avec lui, que *l'insurrection est le plus saint des devoirs*; et le boucher Barnave, que le sang des Français n'est pas *assez pur* pour qu'on empêche le *peuple de le verser*.

Cependant la morale de *Riquetti* ne sera pas toujours aussi sévère; elle s'adoucira à l'aspect de l'or; son ame, naturellement dure et inflexible, s'amollira à la vue de ce précieux métal, et recevra sans peine toutes les impressions qu'on voudra lui donner. *Necker* a long-temps dédaigné d'acheter ce *foudre d'éloquence*; mais enfin le décret sur l'*inviolabilité*

violablité l'éclaire sur la nécessité de se faire un parti dans le *côté gauche*; il sait que le décret étend *l'inviolabilité* des membres de l'assemblée, jusqu'à leurs crimes et leurs dettes; il sait que la bande de *Riquetti* est un ramas d'hommes sans principes, sans morale, sans caractère, sans aveu, et qui ont juré de faire leur fortune aux états-généraux, ou d'y perdre leur tête; il fait luire l'or, et il triomphe toutes les fois qu'il daigne employer ce talisman.

La première fois que le gouvernement usa de cette ressource infaillible, ce fut lorsquon traita du *pacte de famille* entre la France et l'Espagne. *Riquetti* reçut huit cent mille livres pour lui et ses dix collègues affidés, fit un discours que les Espganols se sont empressés de traduire, et le décret fut adopté dans les termes que le comte de Montmorin avoit dictés.

Quelque temps avant *Riquetti* avoit dénoncé les ministres, et entre autres, le comte de Saint-Priest, à qui il en vouloit depuis son ambassade à la Porte; mission importante et lucrative, à laquelle *Riquetti* avoit eu la ridicule audace de se croire destiné; car sa manie fut toujours d'espérer, de briguer une ambassade. Son ambition démesurée, son or-

gueil excessif, lui faisoient croire qu'il étoit capable de remplir les premières charges de l'état. Aujourd'hui c'étoit le ministère qu'il sollicitoit; il vouloit être premier ministre des finances, ou ministre de la maison du roi; déjà il avoit fait répandre, dans tous les coins de la capitale, qu'il étoit nommé. Tous les honnêtes gens, l'assemblée des états elle-même fut épouvantée de cette fausse nouvelle. *Riquetti*, qui se promettoit bien, en parvenant à ce poste important, de trahir tour-à-tour la nation et son maître, eut la mal-adresse de faire la motion pour que les ministres du roi *siégeassent* dans l'assemblée des états, lorsqu'ils le jugeroient à propos.

L'assemblée sentit où tendoit cette motion insidiuse; elle vit combien il seroit dangereux d'accorder voix délibérative à sept hommes qui avaient l'or et les graces à leur disposition, et qui en un seul jour auroient pu corrompre tous les lâches, et faire échouer leurs entreprises et leurs projets destructifs. On décréta donc, malgré une plaidoierie de *Riquetti* qui dura trois jours, et les promesses brillantes qu'il n'avait pas épargnées, on décréta que non-seulement les ministres n'auroient point séance à l'assemblée des états, mais que le roi ne pourroit désormais

prendre aucun de ses ministres dans ladite assemblée. Ce coup terrassa *Riquetti*, qui, comme nous l'avons dit, avoit publié partout son prochain ministère. Ce décret fut généralement applaudi; mais *Riquetti* ne se déconcerta pas : il sentit la nécessité de prendre son parti ; il monte à la tribune et dit : Il est vrai que je me suis attendu quelque temps à passer au ministère, *mais je ne crois pas qu'il y ait un seul homme dans cette assemblée qui voulût abandonner son poste de député pour n'être qu'un ministre.* Cette gasconnade n'eut pas le succès qu'il en attendoit; elle lui donna un nouveau ridicule : on lui rit au nez, et *Riquetti* eut l'air d'être content de soi et de ses collègues.

La caisse d'escompte avoit suspendu ses paiemens ; elle allait faire une banqueroute totale ; elle offre un million à *Riquetti* s'il peut faire garantir solidairement sa dette immense par la nation et par le roi. *Riquetti* assemble sa bande, propose le décret, et le *déficit* de la caisse d'escompte est comblé.

L'agiotage avoit reçu le coup mortel par la suppression de la compagnie des Indes et de la caisse d'escompte. *Riquetti* promet de le rendre plus brillant que jamais, en lui fournissant un aliment inépuisable ; il propose

aux agioteurs et aux agens de change de faire créer un papier-monnoie, si on veut lui donner, pour lui et pour sa bande, trois millions. On délibère, et la somme est accordée Le surlendemain l'assemblée décréta la fabrication de 400 millions d'*assignats*.

Voilà la conduite de l'homme qui, en 1789, s'exprimoit ainsi sur le papier-monnoie: « Voi-
» là, monsieur, pourquoi le papier-monnoie
» *est un fatal prestige*, une *déception cou-*
» *pable*, un très-grand mal au physique et
» au moral. Voilà pourquoi *la force et le suc-*
» *cès d'un papier-monnoie sont impossibles.*
» Voilà pourquoi *la vertu, le patriotisme, le*
» *dévouement même des Américains, n'ont*
» *pu opérer cette transmutation miracu-*
» *leuse. Leurs courageux citoyens ont soute-*
» *nu les rigueurs de la guerre et des saisons,*
» *et chassé les tyrans*; *mais ils n'ont pu sou-*
» *tenir un papier-monnoie.* «

» Descendez du principe aux détails, et
» c'est alors que vous verrez, à l'éternelle
» honte des sophistes, qu'un papier-monnoie
» est *un fléau véritable*; *qu'il renverse tou-*
» *tes les combinaisons de la raison*, *de la*
» *prudence et de la justice*; *rend incertaines*
» *toutes les valeurs*, *sape tous les fonde-*
» *mens de la propriété*, et *qu'institué en*

» *France au milieu de deux milliards et*
» *demi d'espèces monnoyées, il ne peut être*
» *envisagé que comme un foyer de tyrannie*,
» *d'infidélité et de chimères, une véritable*
» *orgie de l'autorité en délire* ». Telle étoit, en 1789, l'opinion de *Riquetti* sur le papier-monnoie ; on fait briller l'or, et tout d'un coup, il voit la chose sous un autre point de vue.

Le droit de faire la paix et la guerre occupoit l'assemblée des états ; déjà la nation des halles et les César des faubourgs intimidoient, par leurs cris de fureur, leurs *augustes représentans* ; de longues discussions avoient décerné au peuple ce *droit* périlleux; on alloit décréter d'après le vœu du peuple, lorsque *Riquetti* demanda la parole pour le jour suivant; il arrangea si bien ses batteries, il amadoua si adroitement le *Chapelier*, *Barnave*, et quelques autres *illuminés* du côté gauche, que, malgré de grands débats, et les cris du peuple, le projet de décret de *Riquetti* passa à l'appel nominal, l'épreuve *par assis et levé* ayant été douteuse. Les jardins du Palais-Royal, les Tuileries sur-tout, étoient remplis d'une populace immense qui, parce qu'elle avoit volé un fusil à l'hôtel de invalides, croyoit avoir acquis, par sa valeur,

le droit de faire, à son gré, la paix ou la guerre. On proclamoit dans toutes les rues la trahison du *comte de Mirabeau;* les têtes étoient montées à un tel point, qu'on avoit marqué l'arbre où l'on le pendroit, si le décret passoit contre le vœu de la nation; déjà les soixante républiques de la capitale *délibéroient*, *protestoient*, etc. *Riquetti* étoit un peu embarrassé; mais accoutumé à franchir des pas difficiles, il *monte* à cheval sur son *inviolabilité*, et le décret, poussé par ses *affidés*, est admis.

Cependant le peuple murmure à la porte de l'assemblée; il est dangereux de l'irriter; il est arrété qu'on lui jettera de la poudre aux yeux par un amendement. Le *Chapelier* propose, pour le préambule d'un décret qui accorde au roi le droit de faire la paix, la guerre, les traités, les alliances, le choix de ses officiers; ect., l'article suivant: *à la nation appartient le droit de faire la paix et la guerre*; à ces mots un transport général de joie s'empara de toutes les ames, et le peuple conquérant de la Bastille, se promit bien de conquérir dans peu tout le globe.

Ce saint enthousiasme a produit tout son effet. Malheur aux armées qui voudroient tenter de remettre sur le trône un roi *décou-*

ronné ! La phalange bleue leur apprendroit bientôt que le temps de la justice est passé, et qu'aujourd'hui, plus que jamais,

« La raison du plus fort est toujours la meilleure ».

A l'instant où nous traçons l'esquisse de la vie de *Riquetti*, on forme à Paris un corps de six mille hommes pour l'opposer aux Autrichiens, et l'on assure que *Riquetti* sollicite le commandement général de l'armée auxiliaire, composée de l'élite des gardes nationales des 83 département et des 48 mille municipalités. Tremblez, *Bender*, tremblez, *Potemkin*, tremblez, *Brunswick* et *Henri*, *Riquetti* va vous combattre....

Mais remontons au plus beau moment de la vie de cet homme célèbre ; traçons en abrégé ses hauts faits dans les journées à jamais mémorables des 5 et 6 octobre 1789, époque glorieuse où la capitale a *conquis son roi*, suivant l'expression *énergique* du préteur *Bailly*. Il est fort inutile de répéter que le seul et unique mobile de *Riquetti* a toujours été l'intérêt ; tout le monde sait que, dans toutes les occasions importantes, son opinion a été déterminée par la vue de l'or : mais ce que bien des gens ignorent peut-être,

c'est qu'outre les sommes qu'il touchoit accidentellement, on lui comptoit, tous les 5 de chaque mois, 30,000 livres, que son ami la Marck puisoit dans la liste civile.

L'ambition est le vice des grandes ames, et le véhicule des belles actions; l'ambition fut toujours la passion la plus chère de *Riquetti*, et le but invariable de toutes ses démarches.

Jusqu'au moment fortuné où il fut élu représentant du peuple, ses vœux modestes s'étoient bornés au ministère ou à l'ambassade; mais dès qu'il se vit membre du souverain, il prétendit règner; une seule difficulté se présentoit à son imagination impétueuse, c'étoit l'amour inné des François pour leur roi, pour la postérité du bon Henri IV; dans les temps même où l'on fascine le plus leurs yeux, et où l'on endurcit davantage leurs cœurs. Quoique importuné sans cesse de cette idée, *Riquetti* n'abandonna pas l'espoir de s'asseoir sur le trône; mais il lui falloit un mannequin pour le masquer; *Louis* XVI le méprisoit trop, il résolut d'égorger Louis XVI et de proclamer Louis XVII. Voici de quelle manière il dressa ses batteries.

Dans les premiers jours de juin 1789, il eut soin de se mettre à l'abri des poursuites

des

des tribunaux et des vengeances publiques, en se faisant déclarer *inviolable* par les états-généraux. Ce mot, tout-à-fait nouveau, et qui devroit s'étendre jusqu'au dernier citoyen, n'attiegnit pas même le monarque. Tandis qu'on déclaroit sacrée la personne d'un *député*, on dénonçoit le roi, la reine et leurs amis; on armoit les mains des brigands de torches et de haches; on leur prêchoit le régicide et le carnage; on leur indiquoit les victimes, et la Saint-Barthélemi nationale se préparoit sous les ordres et par les savantes combinaisons de *Riquetti*. Déjà la bombe étoit prête à éclater; il ne manquoit qu'un léger prétexte : on sait que Mirabeau étoit fertile en expédiens; mais plusieurs trompèrent son attente : le premier concernoit le régiment de Flandre, appelé à Versailles par la municipalité pour veiller, de concert avec la garde nationale, sur les jours d'un monarque entouré d'assassins. *Riquetti* réclama contre l'arrivée de ce régiment, *dénonça* la municipalité de Versailles, la fit sommer de rendre compte de ses motifs à la barre de l'assemblée des états. Ce moyen n'ayant pas réussi, *Riquetti* saisit avec ardeur l'arrivée du régiment de Flandre pour s'en faire de nouveaux : il sema l'effroi parmi le peuple de Versailles, et plus encore parmi

celui de Paris, en supposant à la cour des projets contre la liberté publique. Il fit entendre aux Parisiens qu'un nouveau corps de troupes alloit environner leur ville ; la populace reçut des avis secrets. Les ouvriers de Montmartre, et ceux de l'Ecole militaire, furent endoctrinés et bien payés ; ce ne fut qu'en leur opposant des forces militaires qu'on parvint à les empêcher de partir pour Versailles, où ils *vouloient aller chercher le roi, et tailler en pièces le régiment de Flandre.*

Observez que ce régiment n'avoit été requis par la municipalité de Versailles et par le ministre, que sur l'avis qu'ils avoient eu que des brigands devoient faire une incursion à Versailles. Une lettre de M. de la Tour-du-Pin, lue dans la séance des états le 23 septembre, portoit que, « sur l'avis que des « mal-intentionnés se proposoient de trou- » bler le séjour du roi et de l'*assemblée na-* » *tionale*, le ministre avoit donné les or- » dres nécessaires pour prévenir cet atten- » tat ». Ce fut le même jour que le régiment de Flandre entra dans la ville de Versailles.

A l'instant de l'arrivée de ce régiment, on fit plusieurs efforts pour le séduire ; mais ce fut infructueusement.

« Des factieux, dit M. Mounier, qui veu-
» lent exciter la fureur du peuple, et qui ne
» peuvent lui indiquer un sujet réel de mé-
» contentement, sont forcés d'employer des
» prétextes ». *Riquetti*, qui est toujours fertile en moyens, parce qu'il n'est pas délicat dans leur choix, crut en avoir trouvé un infaillible, en suggérant aux anciens gardes-françaises qu'il étoit de leur honneur de reprendre leurs postes auprès du roi.

Tous ces mouvemens s'éxécutoient par les agens secrets de *Riquetti*, payés avec l'or du duc d'Orléans. Tandis que la populace, assemblée au Palais Royal, se proposoit de partir pour Versailles, ayant à sa tête *Saint-Huruge* ; tandis qu'on parloit dans ce jardin, le théâtre de tous les vices, d'aller enlever le roi et le dauphin, de proscrire les membres de l'assemblée qui défendroient le *veto* : pendant qu'on annonçoit les plus horribles desseins contre la reine, les ouvriers de Montmartre et de l'école-militaire jouoient au *petit-palet* avec des *doubles louis*, et menaçoient de se porter aux plus grands excés. *Saint-Huruge* fut enfermé comme un factieux; la municipalité de Paris fit des arrêtés rigoureux contre les attroupemens du Palais-Royal; on n'en persista pas moins dans le dessein de

faire une incursion à Versailles. Les ministres recevoient deux ou trois fois par jour les avis les plus alarmans : les gardes-du-corps passèrent plusieurs nuits à cheval, bien résolus de repousser, par la force, ceux qui pourroient entreprendre de violer le séjour du roi. Une lettre de M. de la Fayette à M. le comte de Saint Priest annonçoit « qu'on avoit mis dans la tête des grenadiers d'aller la nuit suivante à Versailles.... que cette velléité étoit entièrement détruite par les quatre mots qu'il leur avoit dit; mais qu'il en concluoit que les ressources des cabaleurs étoient inépuisables ». On voit, par ces deux lignes, que M. le marquis de la Fayette étoit instruit de la cabale, et des moyens de séduction employés auprès de la milice Parisienne.

Comment auroit-il ignoré les motifs, les intentions et les noms des cabaleurs? *Riquetti* s'étoit déjà expliqué ouvertement; dès les premiers jours de septembre, il avoit dit à Blaisot, libraire, rue Satory, « qu'il croyoit appercevoir qu'il y auroit des événemens malheureux à Versailles, mais que les honnêtes gens, et ceux qui ressembloient à M. Blaisot, n'avoient rien à craindre ». Ce fait avoué par *Riquetti* n'étoit, selon M. Chabroud, que

l'indice d'une inquiétude qu'on ne pouvoit guère alors ne pas avoir; et Chabroud avoit, sans doute, ses raisons pour disculper ainsi un homme avec lequel il avoit les liaisons les plus intimes.

Non seulement la capitale étoit instruite d'un complot formé contre le roi, la reine et la famille royale; mais la nouvelle en étoit répandue dans les provinces du royaume les plus éloignées. Un particulier avoit dit, chez le même Blaisot, plusieurs jours avant le cinq octobre, qu'une lettre, reçue de Toulouse, lui annonçoit des événemens sinistres à Versailles. M. Bouche disoit qu'il avoit appris, dans cette capitale du Languedoc, le vingt-neuf septembre, que s'il tardoit quelques jours de venir à Versailles, il n'y trouveroit plus le roi.

Riquetti, non content d'avertir les provinces de l'insurrection du peuple, fomentoit et entretenoit le feu de la sédition dans les districts, par sa présence et ses propos, et dans les cafés et les jardins publics, par le ministère de ses agens gagés. Sur la fin du mois d'août mil sept cent quatre-vingt-neuf, l'agitation étoit extrême dans les districts de la capitale; leurs prétentions ridicules, et leurs rivalités causoient les plus vives inquiétudes.

Des membres de l'assemblée des états s'y rendoient fréquemment. M. Regnaud proposa de défendre à tout député, d'aller dans les districts, sans mission. *Riquetti* se leva brusquement, et répondit que cette motion le concernoit, et qu'il n'alloit dans les districts, que pour donner des plans de municipalité. Les districts ne délibéroient cependant, alors, que sur la sanction royale, et sur la succession au trône.

Cette matière étoit trop importante, pour ne pas intéresser fortement *Riquetti*. Déjà il étoit parvenu à étouffer tous les scrupules, s'il est possible qu'il en ait jamais eu; car il a toujours commis les plus grands crimes sans remords ainsi que sans regrets. Si le roi persistoit dans son aveuglement; s'il ne se réunissoit à la nation, ne se refondoit dans la nation, ses puovoirs cessoient, et il retomboit dans la classe des simples citoyens; un régent, un lieutenant-général alloit prendre sa place sur le trône, et c'étoit des mains de *Riquetti* que la nation française devoit recevoir ce nouveau souverain; preuve non équivoque de la corruption et de la scélératesse dont l'intru auroit été entaché.

Tandis que les vils stipendiés de *Riquetti* soulevoient la populace et la corrompoient,

des agens secrets sonnoient l'alarme à la cour, pour engager le roi à se rendre à Metz; alors le parti de *Riquetti* profitoit du départ de ce monarque, pour s'emparer du trône. La même populace enchaînoit par la crainte la majeure partie des états-généraux, et les forçoit à reconoître l'usurpateur.

Riquetti comptoit que monseigneur le comte d'Artois et ses enfans pouvoient être oubliés; que monsieur suivroit sans doute le roi dans sa fuite, et que, par ce moyen, la Dynastie étoit perdue, c'est-à-dire, que lui *Riquetti* régneroit bientôt, sous le nom et le mannequin du duc d'Orléans, qui n'a d'aptitude que pour ne rien faire, et du goût que pour le libertinage.

« La France, disoit Riquetti, a besoin d'un roi et demande un roi; mais Louis dix-sept sera roi comme Louis seize; et si l'on parvient à persuader à la nation que Louis seize est fauteur et complice des excès qui ont lassé sa patience, elle invoquera un Louis dix-sept ».

Telle étoit la doctrine que répandoit, et qu'avoit fait accueillir Riquetti, quand un événement innocent amena la catastrophe, et trompa la plus belle partie de ses espérances.

Le premier octobre, les gardes du roi don-

nèrent un repas aux officiers du régiment de Flandre, suivant l'usage qui se pratique dans toutes les garnisons lorsqu'il arrive de nouveaux corps; plusieurs officiers de la milice nationale de Versailles y furent invités; des soldats du régiment de Flandre et des Trois-Evêchés furent admis dans la salle; le roi, la reine et le dauphin entrèrent à la fin du repas; leur présence causa un vif enthousiasme à ces amis de la monarchie, et par des cris de joie ils s'efforcèrent de faire oublier pour un moment à leurs majestés la férocité de la démagogie, qui, des marches du trône, tendoit à les précipiter dans un abîme de malheurs.

Le sieur le Cointre, commandant de la milice de Versailles, n'avoit point été invité à ce festin militaire, il voulut s'en venger; il fit passer aux folliculaires de la capitale un récit calomnieux de cette prétendue orgie. Bientôt ces jornalistes salariés annoncèrent à tous les coins du royaume que les gardes du roi avoient outragé l'assemblée nationale et la cocarde de Paris. On s'attachoit surtout à rendre les gardes du corps odieux, et à exciter contre eux la fureur du peuple, afin de remplir un double objet, qui étoit d'exécuter l'ancien projet de mettre la cour

en

en fuite, pour envahir le trône, et de punir, dans un temps où tant d'hommes trahissoient leur roi, ceux qui s'obstinoient à lui rester fidèles.

Riquetti, craignant que la haine inspirée à la populace contre la reine et les gardes du corps ne causât point un soulévement assez général, mit en usage un autre moyen déjà plusieurs fois éprouvé, celui de créer une disette. Les principes du machiavélisme le plus affreux ont toujours été les guides de *Riquetti*; sa conduite politique devoit nécessairement s'en ressentir. Il fit parvenir dans toute la province de l'Ile-de-France de faux ordres qui défendoient aux meûniers de moudre. A Paris on payoit les boulangers pour ne pas cuire, et l'on interceptoit, aux barrières, le pain qu'on importoit des campagnes.... Le peuple, triste jouet de ces manœuvres, las d'acheter sa subsistance chaque jour, par une perte considérable, et souvent par des querelles, reçut avec empressement les moyens qu'on lui suggéra pour se délivrer de cette gêne. On lui insinua que le parti des aristocrates de Versailles étoit le seul auteur de cette calamité; on lui fit entendre que l'abondance étoit à la disposition d'un prince dépouillé de tout pouvoir, de toute

force, de toute autorité. C'est ainsi que *Riquetti* et ses agens préparoient la cruelle catastrophe des 5 et 6 octobre.

Le complot de *Riquetti* datoit de plus loin; il l'avoit formé ou du moins conçu dans le mois de juillet. Un jour qu'il étoit avec M. Duroveray de Genève, dans la cour des *menus* à Versailles, il aborda MM. Bergasse, Mounier, la Fayette et Duport, les pria de passer avec lui dans l'un des bureaux, et leur fit part de la résolution où il étoit d'engager l'assemblée à demander l'éloignement des troupes qui environnoient Paris, et après avoir parlé de la nécessité de mettre obstacle aux projets que pouvoit avoir la cour, il leur tint le langage suivant : « Messieurs, j'ai rencontré hier monsieur le duc d'Orléans à qui j'ai dit : monseigneur, vous ne pouvez pas nier que nous ne puissions avoir bientôt Louis dix-sept au lieu de Louis seize ; et si cela n'étoit pas ainsi, vous seriez au moins lieutenant-général du royaume ; — le duc d'Orléans m'a répondu, messieurs, des choses fort aimables ».

Les députés à qui *Riquetti* parloit ainsi, consternés de son effronterie, ne firent aucune réponse ; on se sépara. Ce n'étoit pas là l'objet que s'étoit proposé le rusé Mirabeau : il s'attendoit à persuader à ses quatre

collègues, qu'il regardoit comme les plus revêches de l'assemblée, que l'or, les graces et la puissance ne couleroient bientôt plus que par leurs mains; qu'ils régneroient effectivement sous le fantôme du roi qu'il leur proposoit; mais trompé dans ses espérances, il essaya de nouvelles tentatives. Le roi s'étant rendu de la meilleure grace du monde au vœu de l'assemblée, résolut de renvoyer ses troupes. Les amis de la liberté et sur-tout de l'ordre voyoient avec peine s'éloigner de Versailles une armée, qu'on pouvoit opposer à des factions qu'on commençoit à soupçonnner, et qui éclatèrent bientôt. Mounier étoit celui des députés dont *Riquetti* redoutoit davantage l'inflexibilité. *Riquetti* se réunit à Robespierre et Buzot, pou séduire ou intimider ce Romain. Celui-ci représente à *Riquetti* que la défection et l'indiscipline des troupes qu'on avoit corrompues étoient infiniment à craindre; et que dans ces circonstances critiques, un prince ambitieux, paroissant au milieu de l'armée, pourroit s'emparer du trône, et perdre la dynastie. *Mais, bon homme que vous êtes*, repartit Riquetti, *je suis aussi attaché que vous à la royauté*; *mais qu'importe que nous ayons Louis XVII au lieu de Louis XVI*, *et*

qu'avons-nous besoin d'un bambin pour nous gouverner?

Mounier voulut alors opposer à *Riquetti* l'amour inné des Français pour le roi, et plus encore les conséquences fâcheuses que pourroit avoir ce changement de dynastie; déjà il voyoit ruisseler le sang dans tout le royaume; déjà l'énormité d'un crime politique se présentoit à son imagination sous les couleurs les plus effrayantes.... *Mais savez-vous*, continua Riquetti, *que la manière dont les membres des communes ont été repousés du lieu de leurs séances avant la déclaration du 23 juin, étoit un acte bien coupable, et qu'il y auroit là un beau prétexte pour un manifeste?*

Nous avons dit que le repas des gardes-du-corps avoit été un prétexte pour soulever le peuple. Le dimanche 4 octobre, les attroupemens du Palais-Royal devinrent nombreux et plus violens. On annonça la résolution de partir le lendemain pour Versailles. Desmoulins l'énergumène étoit l'orateur de *Riquetti* dans ces groupes impurs; il souffloit dans tous les cœurs le poison de la discorde et de l'insurrection; il alloit passer la matinée à Versailles, où *Riquetti* l'endoctrinoit, et il revenoit le soir dans les cafés et dans le jardin du Palais-Royal, bégayer sa mission.

Le même jour plusieurs particuliers annonçoient, à Versailles, le dessein qu'avoient les Parisiens de venger la cocarde nationale de l'affront supposé qu'elle avoit reçu, en égorgeant les gardes-du-corps, et de conduire le roi à Paris, après avoir *fait des jarretières des boyaux de la reine.* D'anciens gardes-françaises, largement payés, avoient été dépêchés de Paris, pour sonder la disposition des esprits, et conférer avec les chasseurs du régiment de Flandre, pour en faire des prosélytes à la faction d'Orléans, en quoi ils ne réussirent que trop.

Le 5 octobre, dès le matin, le soulévement du peuple éclata généralement. *Riquetti* avoit cru devoir le faire commencer par les femmes. Bientôt les ouvriers de la Bastille, ceux de l'Ecole Militaire et les *piquiers* des faubourgs remplirent la place de Grève ; on força la place de l'hôtel de ville, où l'on pilla les armes, et sur-tout les registres et les cartons du comité des recherches, qui renfermoient des éclaircissemens très-précieux sur les trames affreuses de *Riquetti* et consorts; ce pillage n'étoit ni fortuit ni une suite nécessaire de l'insurrection ; il étoit projeté, et *Riquetti*, y étoit trop intéressé pour qu'il ne fût pas exécuté.

Parmi ces femmes étoient une infinité d'hommes déguisés. Après avoir dévasté l'hôtel de ville, elles partirent pour Versailles, où elles furent suivies des volontaires de la Bastille. Le soir, l'armée parisienne se mit en marche avec des canons, des munitions de guerre, et tout l'appareil qui précède une bataille. A la suite des troupes étoit une horde de brigands armés de piques, de haches, de fusils et de sabres. L'arrivée des femmes, et leur introduction dans la salle de l'assemblée porta la consternation dans Versailles. Leur orateur étoit un de ces hommes qu'il suffit de nommer, pour réveiller l'idée de tous les crimes. C'étoit *Maillard*, vil espion de l'ancien et du nouveau régime, et qui les a tour-à-tour servis et trahis tous les deux, selon qu'il a pu profiter des circonstances, et que ses intérêts l'ont exigé.

Le roi, effrayé par la défection du régiment de Flandre et des dragons de *Montmorency*, instruisit l'assemblée des états du danger qu'il couroit, et demanda à conférer avec elle sur les moyens de ramener le calme dans les esprits, et la tranquillité dans les séances des états. *Riquetti* s'opposa vigoureusement à ce que l'assemblée se rendît auprès du roi... Il osa même préconiser l'enthousiasme po-

pulaire, le déclarer juste, équitable, nécessaire, accusa la reine d'être l'auteur de cette sédition, et parut désirer que l'assemblée décrétât que la personne de la reine n'étoit pas *inviolable.* Un désir de cette nature décèle un homme bien familiarisé avec le crime.

C'est ainsi que délibéroit, que péroroit *Riquetti*, en présence des femmes et des goujats qu'il avoit stipendiés pour se porter à Versailles. Cependant, comme son nom étoit tumultueusement prononcé par cette multitude, et qu'il craignoit que quelques-unes ne déclarassent que c'étoit par son ordre qu'elles se trouvoient là, il voulut faire le rodomont, et les tança d'être venues troubler la séance, et de ne pas s'y tenir dans le silence et le respect dûs au corps législatif. Il en frappa même une avec son parapluie, et aussi-tôt des éclats de rire et des applaudissemens partirent des quatre coins de la salle. On peut juger par là combien *Riquetti* étoit respecté et craint de cette populace. Mais on ne peut pas craindre les hommes qu'on aime; et l'on sait parfaitement le genre de sentiment que *Riquetti* pouvoit imposer.

Desperrières, aide-de-camp de la Fayette, avoit été dépêché de sa part, pour avertir le roi de l'arrivée des troupes. Ce ne fut que

dans ce moment que le monarque fut instruit des prétextes de ce voyage. On lui dit que le peuple sortoit de l'assemblée nationale, et alloit venir à la cour, pour lui demander *du pain*, à lui Louis XVI. Cet honnête et infortuné prince s'écria tout effrayé : *Eh! bon Dieu! est-ce moi qui dirige les approvisionnemens? La municipalité de Paris ne s'est-elle pas emparée de cette partie de l'administration?* Desperrières rassura le bon roi sur les dangers qu'il couroit, et lui promit que la milice parisienne, ne venant que dans l'intention d'empêcher le meurtre, elle s'opposeroit à toutes les mauvaises intentions qu'on auroit pu suggérer au peuple.

Le roi, qui venoit d'échapper par la surveillance et l'activité de M. de S. Priest au complot le plus horrible qui jamais ait été tramé, n'étoit pas fort rassuré sur ce qu'on oseroit entreprendre contre sa vie et celle de sa famille. L'exposition du complot fera voir si sa perplexité étoit bien ou mal fondée.

On se rappelle que les brigands partis avec les femmes se divisèrent en deux bandes; l'une prit la route de Sève par Chaillot, et l'autre par Vaugirard. *Riquetti* avoit donné avis à ses agens que le roi chasseroit le 5 à Meudon, et voici les instructions qu'il leur

fit

fit passer. La multitude que doivent guider d'Aiguillon et la Cloye arrivera par Issy, au pied de la montagne de Bellevue ; elle se postera dans le défilé de la manufacture des porcelaines, et, sous prétexte de massacrer tous les gardes-du-corps, elle fera feu sur ceux qui environneront la voiture du roi, et visera le bon homme. Deux mille louis à celui qui l'atteindra d'une balle. . . . .

Heureusement pour la France, l'amour de son roi, si naturel à tous les Français, porta un des hommes sur lequel on avoit le plus compté pour ce régicide, à se détacher ; le 5, dès le matin, il prit la poste, et arriva chez le comte de S. Priest, à qui il avoua tout. Le ministre donna des ordres pour aller subitement chercher le roi, et lui faire prendre une route détournée. Il ordonna en même-temps aux troupes de se mettre sous les armes, et d'environner le château. Il étoit temps : à peine le roi étoit-il arrivé à Versailles, que les bandits se portèrent au lieu indiqué, bien résolus d'exécuter leur affreux projet. Bientôt un courrier du duc d'Orléans vint leur apprendre *qu'il étoit trop tard*. C'est alors que les forcenés, outrés d'avoir manqué leur coup, se rendirent à Versailles, en vomissant

les imprécations et les horreurs les plus alarmantes.

Là nuit du cinq se passa assez tranquillement; les gardes-du-corps reçurent ordre de se retirer; de sorte que le roi restoit à la merci du peuple, puisqu'il avoit été abandonné par ses troupes. Les suisses qui s'étoient retranchés sur le derrière, dans la dernière cour et du côté de l'orangerie, défilèrent à minuit par l'ordre de la Fayette; ce fut cet ordre homicide qui causa les scènes sanglantes du lendemain, et qui ranima l'espoir de *Riquetti* et du duc d'Orléans. Le 6, dès les 5 heures du matin, *Riquetti* rassembla la populace sur la place d'armes. Dès la veille les bandits et les femmes se permettoient bien de faire un carnage sur le point du jour. Ils répétoient: *tout dort maintenant; mais il sera jour demain*... *Riquetti* se met donc à leur tête; il endoctrine le régiment de Flandre, qui ne s'étoit pas retiré. Armé d'un grand sabre, il ne cesse de dire à ce régiment, en lui montrant la populace et la salle des états-généraux: *courage; amis, nous sommes pour vous.* Il tenoit aux bandits le même langage. Enfin il introduit ces brigands dans la cour des ministres, en leur indiquant le passage dérobé par où ils peuvent parvenir

à l'appartement de la reine. Deux gardes-du corps en faction au bas de l'escalier, demandent à ces forcenés ce qu'ils désirent ; *il nous faut le cœur de la reine*, répondirent-ils, et aussi-tôt on saisit ces deux braves militaires, nommés Varicourt et Deshuttes, on les égorge, et leur tranche la tête.

On continue de pénétrer dans le château par divers passages. Une partie de ces brigands se présente au grand escalier, en criant *qu'ils veulent le cœur du roi, de la reine et du dauphin.* Les gardes-du-corps, toujours fidèles à leur devoir, accourent des différentes salles pour les arrêter, et prennent la résolution de mourir à leur poste, sans se défendre, afin de ne pas exposer les jours de la famille royale.

Pendant qu'une autre troupe pénétroit par un autre escalier dérobé, l'on entendoit une voix d'homme, quoiqu'il ne parût y avoir que des femmes, qui répétoit : *c'est par là, par là qu'il faut aller, pour monter à son appartement.* Au milieu des horreurs qu'on vomissoit dans l'escalier, contre la reine, on distingua sur-tout ces mots : *il faut lui manger le cœur.* Tandis que ses camarades luttoient contre les brigands, M. du Repaire crut qu'il étoit de sa prudence de s'emparer

de la porte de l'appartement de sa majesté, pour en défendre l'entrée; il est terrassé d'un coup de pique, et traîné sur le grand escalier. M. de Miomandre saisit ce moment pour avertir les femmes de la reine du danger qui la menace ; et leur ordonner de la sauver promptement: elles n'ont que le temps de mettre le vérou à la porte de l'antichambre. Cette porte est brisée, et les brigands entrent en foule; les uns se précipitent sur M. de Miomandre, et ne l'abandonnent qu'après l'avoir cru mort; les autres marchent droit au lit de la reine; elle en étoit sortie toute nue, et s'étoit réfugiée, presque sans vie, dans les bras de son époux. Cette fuite précipitée lui sauva la vie, et aux assassins un crime abominable.

Au moment même où la reine tomba aux pieds du roi sans connoissance, on venoit d'assassiner deux gardes-du-corps sous ses yeux. Quel spectacle pour un époux, pour un monarque sensible !

Ainsi donc le complot infernal a échoué encore une fois !

La foule se précipite sur le lit de la princesse; on fouille dans les draps avec des picques encore dégouttantes du sang de ses gardes, et aussi-tôt un cri de consternation se

fait entendre; *elle n'y est plus!* La Fayette paroît chez le roi, il engage ce prince à paroître sur son balcon, à demander grace au peuple pour lui, pour sa femme et pour ses gardes; car se présenter dans une posture humble et suppliante à une populace qui l'exige, c'est bien, je crois, lui demander grace; le monarque obéit, et la reine, invitée à la même humiliation par la Fayette, consentit à paroître : à peine étoit-elle sur le balcon, qu'un monstre osa la coucher en joue; mais le ciel protégeoit cette princesse, le coup ne partit point, et la reine échappa encore une fois à la mort, que les factieux avoient juré de lui donner; n'ayant pu réussir dans tous leurs projets, les bandits s'écrièrent alors : *le roi à Paris, le roi à Paris.* Cet *ordre souverain* fit conduire à Paris la famille royale, et le roi lui-même, dans l'équipage d'un prince vaincu; depuis ce moment, détenu prisonnier dans cette capitale, il craint, à chaque heure de la nuit, qu'un Mirabeau ou quelqu'agent de ce scélérat ne lui ôte la vie, que le ciel lui a conservée, depuis dix-huit mois, par une protection des plus spéciales.

Pendant toutes ces horreurs *Riquetti* se cachoit au milieu du régiment de Flandre,

sous l'habillement d'un homme de la populace. Le duc d'Orléans, alloit et venoit de la place d'armes au château, dans la chambre du roi, et du château sur la place d'armes. Un de ses valets observoit tout ce qui se disoit chez le roi, et en avertissoit *Riquetti*. Plusieurs personnes l'ayant reconnu malgré son déguisement, lui dirent : *avec votre grand sabre nu sous le bras, vous avez l'air d'un Charles XII.* Riquetti leur répondit : *on ne sait ce qui peut arriver, il faut toujours être en état de défense.*

Nous avons dit que *Riquetti* s'étoit formellement opposé à ce que l'assemblée des états se rendît au château, pour y délibérer librement, et conseiller le roi qui se réfugioit dans ses bras. *Riquetti* donna pour prétexte qu'il étoit contraire à la dignité de l'assemblée de se transporter chez le roi : mais le véritable motif de son opiniâtre opposition étoit la crainte que la présence des députés ne calmât le peuple, et que les états-généraux, ne s'opposassent au départ du roi. Aussi dès que la Fayette eut arraché au roi la promesse de venir à Paris, *Riquetti* vint, tout rayonnant d'allégresse et de gloire, annoncer que le roi alloit partir pour la capitale.

Nous n'avons donné qu'une esquisse imparfaite des forfaits commis les 5 et 6 octobre: (Théroigne) notre main tremblante, s'est refusée à faire le tableau de ces affreuses journées. C'est à l'histoire à épouvanter la postérité du récit affreux de ces cruautés, et des manœuvres sanguinaires employées par la faction régicide.

Elle auroit tellement souillé le nom français, que le comité des recherches, ayant acquis toutes les preuves du complot, en dénonça les auteurs à l'assemblée des états. L'assemblée, qui, quelque temps auparavant avoit investi le châtelet de juger les crimes de lèse-nation et d'assassiner Favras, sur la déposition de deux espions, qui vendoient leur témoignage deux mille louis d'or; cette même assemblée qui avoit ordonné le supplice de Favras, sans aucune preuve de délit, déclara innocens *Riquetti et le duc d'Orléans*, quoique environ 400 témoins dignes de foi attestassent qu'ils étoient réellement les auteurs et les uniques auteurs des complots formés pour arroser de sang le trône et le palais de nos rois; bien plus, afin de punir le zèle courageux des magistrats qui avoient osé trouver des coupables dans deux monstres depuis trente ans suspendus au gibet

de l'opinion, l'assemblée des états, dépouille le châtelet d'une fonction qu'il avoit l'audace de remplir selon les lumières de sa conscience, et sauve ainsi la vie à deux monstres dignes du dernier supplice.

Une inconséquence palpable dicte ouvertement toute la mauvaise foi du côté gauche de cette assemblée ; *il n'y a lieu à accusation contre MM. d'Orléans et Mirabeau*, décrète-t-elle, et en même-temps elle ordonnoit *la poursuite de Théroigne de Méricourt*, *Renée le duc*, *le fameux coupeur de têtes*, *et autres* coaccusés déjà détenus prisonniers, et décrétés. Or, d'après l'aveu de ces accusés et les dépositions des témoins, ils n'étoient que les agens de *Riquetti* et du duc d'Orléans ; Théroigne de Méricourt étoit une courtisanne, chez qui *Riquetti* passoit ordinairement la moitié de la nuit, pour l'endoctriner. Elle avoit une place marquée à la tribune de l'assemblée ; on la voyoit sans cesse dans les clubs, dans les groupes ou les cafés du palais-royal, et sur-tout chez le libraire Desenne. Par-tout elle parloit en énergumène, ouvroit des avis incendiaires, et proposoit des projets de sang. *Riquetti*, *Populus*, *d'Aiguillon*, *Chabroud* et l'évêque *d'Autun* étoient les hommes qui la fré-

quentoient

quentoient plus particuliérement parce qu'elle se prêtoit à leurs sales plaisirs, et qu'elle employoit tous les moyens possibles pour leur faire des partisans ; comme elle étoit chargée de distribuer l'or à pleines mains, *Riquetti* la faisoit passer pour avoir 40 mille liv. de rente, afin qu'on ne s'apperçût pas que c'étoit l'argent du duc qu'elle distribuoit : c'est cette prostituée qui, habillée en amazone, panachée et à cheval, conduisoit la bande des femmes ; c'est elle qui porta la lance ensanglantée dans les draps de la reine, et qui l'y plongea à plusieurs reprises.

Le duc d'Orléans avoit pris la fuite, par le conseil de *Riquetti* qui craignoit son indiscrétion, et qui comptoit fort peu sur sa fermeté.

Alarmé par les cris de l'opinion publique, et craignant que la dénonciation faite par le comité des recherches, des *événemens des* 5 *et* 6 *octobre*, ne portât enfin sur l'échafaud une tête hideuse, qui en avoit tant de fois été arrachée par une injuste clémence, *Riquetti* multiplia les libelles, les émeutes, et prodigua l'argent pour décrier et noircir le châtelet. Les districts s'assemblèrent, et craignant de voir exposer au grand

jour des attentats qu'on désiroit ensevelir dans les ténèbres, ils dénoncerent le châtelet aux états généraux.

D'un autre côté, le comité des recherches, intimidé par le soulévement général qui demandoit aussi la suppression, et corrompu par l'or qu'on fit circuler autour de ses membres, intrograda, voulut commenter sa dénonciation, et refusa de produire au tribunal de *lèse-nation*, qu'ils décéloient, et les crimes et les criminels. *Chabroud*, homme vil et indigent, qu'on a depuis surnommé le *blanchisseur*, fut indiqué pour faire le rapport d'une procédure que la voix publique avoit déjà jugée ; il déclara, non-seulement irrépréhensibles les deux monstres inculpés par quatre cents témoins ; mais il ajouta qu'il ne voyoit que des malheurs dans les forfaits *des* 5 *et* 6 *octobre, et qu'il les livroit à l'histoire pour l'instruction des races futures, et pour donner une leçon utile aux rois, aux courtisans et aux peuples.* Nous pensons que *Chabroud* figurera dans l'histoire à côté de ces deux héros et des Ravaillac, des Jacques Clément, des Jean Châtel, et qu'il ne sera pas moins odieux que ces monstres.

Riquetti a vainement entrepris depuis

de faire égorger le roi et sa courageuse compagne, en persuadant au peuple qu'il n'aspiroit qu'au moment de s'évader, et de rentrer en France à la tête de trois à quatre cent mille hommes.

On sait positivement qu'il a tenté plusieurs soldats du centre, pour le faire assassiner, et que ce ne fut pas sans dessein qu'un grenadier, de garde dans la chambre de ce prince, lâche un coup de fusil, il y a environ 4 mois.

On sait aussi combien il s'est agité, lorsque l'infortuné monarque a cru que sa conscience et son amour pour la paix demandoient quelques légers délais sur la sanction. On a vu les jardins des tuileries et du palais-royal se remplir de séditieux qui s'épuisoient en imprécations et en menaces contre ce bon prince.

Enfin, on sait ce qu'il a fait aux Jacobins, la motion de fixer le terme de la législature à sept ans, pour avoir le temps et l'occasion de renverser de fond en comble les misérables restes de la monarchie, et d'établir, sur les ruines sacrées des loix et de la souveraineté, le despotisme et toutes les horreurs du *triumvirat*.

La guerre civile est son unique espoir,

aussi ne néglige t-il rien pour l'amener. Dans le temps même qu'il a fait naître des soupçons imaginaires de contre-révolution à Lyon, il a soulevé les paysans et formé des brigands dans les provinces méridionales. Le Languedoc, le Périgord, le Guercy, le Limousin, le Rouergue, sont, par ses insinuations perfides, livrés aux flammes, à la dévastation, au pillage. La Provence est le théâtre d'une proscription plus sanglante que celles des Marius et des Sylla ; et c'est dans la Provence que *Riquetti* vouloit aller inspirer de nouvelles fureurs par sa présence meurtrière. Il avoit en conséquence demandé un congé pour se rendre dans cette province ; mais quelques personnes éclairées, qui connoissent à présent la perversité de son ame, lui ont demandé l'objet de cette démarche ; sommé plusieurs fois d'en rendre compte, il a tergiversé, balbutié, éludé la question ; mais voyant que la vérité alloit éclater, que l'œil surveillant de l'opinion découvroit, dans cette absence, des projets sinistres, et que la nation, tant de fois séduite, trompée, trahie par ses infâmes manœuvres, s'opposeroit fortement à son départ, menacé d'être observé et puni, s'il osoit ourdir quelque trame nouvelle contre la félicité publique, *Riquetti* a

pris le parti de rester aux *Jacobins*, et de rentrer dans l'assemblée des états, où il continue de donner des preuves de la noirceur de son ame, et de la férocité de son caractère.

L'engoûment populaire augmente chaque jour pour ce monstre. Il est si lâche, qu'un bataillon de la milice de Paris l'a trouvé digne de la commander.

Eh! qui pourroit se défendre des astuces de ce politicomane? Son orgueilleuse extravagance, son insolente présomption, l'importance de ses relations prétendues, ses impertinens mensonges, les mille et mille impostures qu'il débite sur ses missions secrètes; enfin cet attirail placardé et récrépi de compilations bien rapiécées de larges mots emphatiques et néologers d'idées nouvelles, copiées d'anciennes anciennement copiées de quelques autres; ces paragraphes décousus, empruntés des livres d'autrui, enflés d'un style à prétention et ridicule; les noms sacrés de vertu, de patrie, de bien public que souille si souvent cet énergumène, tous ces prestiges insidieux ne sont-ils pas suffisans pour imprégner des poisons de la séduction les cœurs foibles et trop confians?

L'extrême indignation me fait tomber la plume des mains. Il est inutile de rien ajouter, pour ce moment, à l'improbité de *Riquetti*. Je cède la plume à l'historien de la nation française, à celui qui décrira les forfaits des scélérats les plus consommés, aux continuateurs des vies de Cartouche, Mandrin et Desrues ; je le dévoue au ressentiment public. Tel je l'ai peint, tel il est dans l'esprit de tous les honnêtes gens ; il est quelque chose de pis dans celui de ses dignes collègues. Qu'il ose me démentir ; qu'il entasse déclamations, négative sur négative, ce foible écrit est fondé sur des faits qu'il est impossible de détruire, auxquels je défie *Riquetti* de répondre. C'est le *précis* d'un énorme volume où l'on doit réunir sa vie depuis 1749 jusqu'en 1791. On y montrera le développement de son caractère toujours un dans l'assemblage de tous les vices. Chaque phrase y présentera un des crimes de *Riquetti* ; on y verra ce qui n'a jamais paru ; un cours suivi de scélératesse, avec des progressions annuelles, qui font préjuger un phénomène infernal, si beaucoup de jours sont encore destinés à cet homme féroce ; on y verra une gradation de vice si méthodique, qu'on n'y trouve pas même l'idée d'une bonne ac-

tion. On y verra un hypocrite d'espèce nouvelle, faisant le mal, non seulement lorsque son intérêt l'y portoit, mais le plus souvent même pour le seul plaisir de faire le mal, et colorant toujours sa conduite du prétexte du bien public.

Chacun des crimes de *Riquetti* sera prouvé par une pièce originale et authentique. Le nombre de ces pièces est immense : les neuf dixièmes sont des écrits de sa main ; je les possède. Cet important recueil, rassemblé dans un code, offrira des phénomènes intéressans ; d'un côté, un méchant, unique au monde, de l'autre, un philosophe, ami de l'humanité, qui, curieux de calculer et d'approfondir la somme de perversité dont l'homme peut être capable, s'est attaché aux pas de *Riquetti*, ne l'a jamais perdu de vue, et l'arrête au période du parfait développement de la raison, pour peindre l'exécrable modèle qu'il a observé. *Riquetti* ne se justifiera sur rien, et il restera prouvé que, dès le berceau, il fut un méchant homme ; que la nature ne réprouva jamais un fils plus ingrat ; que l'hymen n'éclaira jamais son flambleau pour un époux aussi féroce et aussi corrompu ; qu'aucune famille du monde n'eut un parent plus dénaturé ; que

la vertu n'eut jamais de plus grand ennemi ; la patrie, d'habitant et d'orateur plus dangereux ; les lettres, de plus vil écrivain ; la noblesse, de gentilhomme plus indigne de l'être ; la société, d'hypocrite plus insidieux ; l'amour, de plus lâche serviteur ; l'amitié, de fripon plus ruineux ; le sentiment, de moqueur plus effronté ; le libertinage, de fauteur plus cynique ; les loix divines, de contemplateur plus impie ; les loix humaines, de violateur plus déterminé ; les empires, de plus hardi séditieux à proscrire.

Deux traits suffisent pour peindre cet homme trop célèbre ; il est nul pour le bien, et s'il le faisoit ce seroit par caprice ; tout ce qui est possible dans le mal, lui est facile. Sagacité, coup-d'œil fin, science anatonique, physiologie, étude du cœur humain, rien de tout cela n'est nécessaire pour deviner, à l'aspect de *Riquetti*, qu'il est un de ces scélérats dont l'existence prolongée jusqu'à la quarante et deuxième année, est un phénomène civil. La nature, sujette à des écarts, en fit un en créant son ame ; l'erreur commise, elle en frémit, et s'efforça, autant qu'il étoit en elle, de réparer sa faute en imprimant sur la figure de Riquetti un cachet de difformité,

qui

qui avertit l'honnête homme de se garder de lui.

Voici le jugement qu'en porte un homme qui l'a long-temps observé.

« Mille et mille études sur son caractère m'ont prouvé qu'il n'en avoit point. Un vice prédominant est la base de sa méchanceté ; c'est l'orgueil ridicule de faire parler de lui, à quelque prix que ce soit. Attaquez son ame de toutes les manières, couvrez sa figure de boue, reprochez lui tous les crimes faits ou à faire ; tout sera pour lui matière à s'en faire un mérite. Si les forfaits sont éclatans, si pour les commettre il a fallu une portion d'esprit et d'audace, c'est précisément ce qu'il lui faut ; il dédaigneroit d'être estimé vertueux ; et nouvel Érostrate, peu lui importe que sa mémoire soit en exécration parmi les races futures, pourvu qu'il parvienne à la célébrité.

Enfin, la mesure est comble : le ciel, lassé des crimes de ce monstre unique dans son espèce, va pour toujours en alléger la terre. Au comble de sa gloire factice, dans le moment où il jouissait, sans rivaux, de l'admiration des sots et des scélérats, Riquetti est emporté par une maladie aiguë, suite

inévitable de la violence de ses passions, et de la crapuleuse dissolution dans laquelle il avait toujours vécu.

Depuis long-temps il était en proie à des douleurs dans les intestins, qui lui faisaient souffrir des déchiremens affreux : des palliatifs, des adoucissans administrés par son ami Cabanis, lui procuraient quelques soulagemens, et prolongeaient une vie dont les principes étaient gangrenés, et qu'un régime incendiaire et un tempérament de feu minoient chaque jour. Il fallait, pour que Riquetti eût commis tous les crimes sans exception, il fallait, dis-je, qu'il fût suicide ; il le fut effectivement.

Riquetti amadouait les nommés Grand-Maison et Noël, auteurs de la Chronique de Paris. Il formait depuis peu de nouveaux projets qui ne sont pas parvenus à notre connaissance ; mais aussi nous savons que son principal but était de les gagner pour la cause royale.

Il était donc intéressé de les gagner, ou à garder le silence sur ces projets, ou à les présenter dans leur feuille sous un jour favorable. Pour se les concilier il les invita à la répétition d'un nouvel opéra qui se fit chez la demoiselle Audinot, où s'était ras-

semblé tout ce qu'il y a de plus aimable et de plus séduisant en filles d'opéra. A la répétition succéda un souper splendide et recherché, tel qu'il le fallait à Riquetti qui raffinait toutes les espèces de voluptés. Il mangea et but avec excès, et pour accomplir la débauche, il alla coucher avec la demoiselle Coulon, et passa deux heures dans son lit, où il se conduisit en vrai satyre.

Riquetti sortit de chez la demoiselle Coulon pour rentrer chez lui; mais en passant devant les bains chinois, il lui prit envie de se baigner. A peine était-il dans le bain, qu'il sentit un feu violent dans les entrailles; des coliques déchirantes se manifestèrent avec les symptômes les plus funestes, et le mirent dans un quart-d'heure à deux doigts de la mort. Il appele du secours; on vient, on le tire du bain, on le ramène chez lui avec toutes les peines possibles, et dans un état de faiblesse, qui ne différait guère de l'anéantissement.

Lachèze, son chirurgien, ayant employé inutilement tout ce que les lumières pouvaient lui suggérer, pour lui procurer du soulagement, se détermina à envoyer chercher M. Cabanis, ami intime de Riquetti, qui avoit toute sa confiance, et qui con-

N 2

noissait son tempérament, parce qu'il avait eu occasion de l'approfondir en le traitant dans les différentes maladies qu'il avait essuyées, depuis qu'ils s'étaient liés d'amitié.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre le départ du courrier et l'arrivée du docteur, Riquetti endura des tourmens affreux. M. Cabanis le trouva dans un état pitoyable; sa physionomie naturellement hideuse, portant l'empreinte d'une maladie funeste, étoit tout-à-fait effrayante. L'évêque d'Autun, son digne ami, assis auprès de son lit, paraissait consterné de la perte prochaine de son guide dans la voie du crime. Tous ceux qu'un intérêt quelconque attachaient à la personne de ce prodige de scélératesse, étoient plongés dans une même tristesse, et laissoient entrevoir des signes de désespoir.

Ce tableau de désolation épouvante le docteur; malgré ses lumières en médecine, et sa longue expérience, il n'osa rien prendre sur lui-même; il se contenta de donner au malade quelques potions calmantes, qui ne produisirent que très peu d'effet, contre l'opinion même de Mirabeau, il fit prier M. Petit, célèbre médecin, de passer chez Ri-

quetti, dont il lui dépeignait, en racourci, la situation terrible.

Cependant la renommée aux cent bouches avait déjà répandu dans toute la ville la nouvelle de la maladie de Riquetti, et cette déesse menteuse, en grossissant les objets selon sa coutume, avoit semé la consternation parmi la populace parisienne.

Dès le point du jour, la rue de la chaussée d'Antin était obstruée d'une foule innombrable de ses soudoyés, de sots, d'imbécilles, de factieux, de très-honorées dames de la halle, et de tout ce qu'il y a de plus vil dans la capitale. Ce tas de canaille, la douleur peinte sur le front, s'informait avec l'empressement de l'intérêt le plus tendre, de l'état où se trouvait son idole. Sa porte était même assiégée d'un grand nombre de gens de la même espèce, qui voulaient absolument voir par eux mêmes ce qui en était; et ce ne fut qu'en leur représentant que le bruit qu'ils faisaient augmentait les tourmens du malade, qu'on parvint à les écarter et à les faire rester tranquilles.

Dans le même temps, tous les honnêtes gens, toutes les personnes éclairées, les amis de la monarchie, du bon ordre, du bien public, levaient leurs mains pures vers le ciel, et

lui rendaient, d'avance, des actions de grace, de ce qu'il allait purger la terre du plus scélérat factieux, du plus détestable monstre qui jamais l'eût infectée : ils regardaient sa mort comme le salut de la France, et comme la seule cause capable de faire renaître la tranquillité que son ambition en avait bannie.

M. Petit arriva, et avant toutes choses, il voulut voir le malade ; après s'être informé des différentes crises qu'il avait essuyées, des remèdes qu'on lui avait fait prendre, après avoir examiné avec sa sagacité ordinaire les symptômes de la maladie, il déclara qu'il n'y avait presque pas d'espoir de sauver Riquetti, ordonna ce qu'il crut devoir produire les meilleures effets, et se retira, laissant dans une profonde tristesse, tous ceux qui avaient entendu l'arrêt qu'il venait de prononcer.

Bientôt le bruit se répandit dans la ville que l'état de Riquetti était désespérant : cette nouvelle produisit des effets directement opposés : ses sectateurs en furent désespérés ; les partisans de la bonne cause la reçurent comme un bon augure, et se flattèrent avec justice qu'ils allaient respirer en liberté un air que Riquetti n'empoisonnerait plus par son haleine infecte.

Cependant le concours du peuple étoit immense, et le bruit qu'il faisoit en flattant Riquetti, redoubloit ses douleurs et rendoit son état pire. Pour se débarrasser de la cohue, on s'avisa de faire courir des bulletins qui annonçoient les progrès du mal et ce qu'on avoit à craindre ou à espérer; la plupart des journaux eux-mêmes en parloient chaque jour: mais une chose qu'on auroit de la peine à croire, si on ne l'avoit vu, c'est qu il y a eu des journalistes assez lâches, assez corrompus, pour parler de sa mort comme du plus grand malheur qui pût arriver à l'état; deux d'entr'eux ont même osé dire que, si son médecin avoit le bonheur de le sauver, il mériteroit des remercîmens au nom de la patrie. Je laisse au lecteur à faire des réflexions là-dessus; la matière est plus que suffisante; pour moi, les expressions me manquent, je me tais.

Au milieu des souffrances les plus cruelles, Riquetti, qui ne perdoit pas son objet de vue, communiquoit à son digne ami, l'évêque d'Autun, les plans pour les différentes questions dont la législature devoit encore s'occuper. Malgré l'affaiblissement et le dépérissement sensible du physique, son amour propre, son ambition démesu-

rée, son orgueil insolent, se soutenaient avec une force singulière ; la férocité de son caractère donnait à son ame altière une espèce d'énergie, dont l'honnête homme à passions modérées ne peut même pas se former l'idée. C'est par les raisons presque inconcevables, que les plus grands scélérats ont péri avec stoïcisme, et sans donner le moindre signe de douleur. Quelques phrases que Riquetti lâchait de temps à autre pendant sa maladie, prouvent d'une manière bien claire combien il se croyait supérieur aux autres hommes. Il avait, il est vrai, de très-grands talens ; mais l'usage qu'il en faisait était bien plus capable de l'humilier que de flatter son amour propre ; et dans des temps plus tranquilles, dans un pays moins endurant, le gibet en eût été la récompense.

Il était difficile que Riquetti résistât longtemps à la violence du mal qui le consumait. Le docteur Cabanis épuisait toutes les ressources de son art sans succès, et voyant l'état du malade empirer d'un moment à l'autre, il redemanda M. Petit ; on se détermina à lui donner le kinkina : mais ce spécifique n'ayant rien opéré, on perdit toute espérance. Tous ses amis entouraient son

lit

lit dans un morne silence. L'agonie fut longue et cruelle ; Riquetti avait perdu la parole depuis plusieurs heures et ne se faisait plus entendre que par signes. Enfin, sentant sa fin approcher, il fit un effort sur lui même, et s'adressant à ceux qui entouraient son lit, il leur dit : *j'emporte dans mon cœur le deuil de la monarchie, dont les débris vont être la proie des factieux.* A ces mots, ayant fait un mouvement convulsif sur le côté droit, il expira le premier avril à une heure après midi, et non le 2 à dix heures.

On a brûlé pendant vingt - sept heures entières des papiers, c'est ce qui fit qu'on n'annonça sa mort que le lendemain.

Ainsi finit l'homme le plus extraordinaire que la France eût jamais produit. Né avec des talens et de l'esprit, il était venu au monde ayant dans le cœur le germe de tous les vices, et un penchant décidé pour le crime. A peine dans l'adolescence, son goût effréné pour les femmes et le jeu se développa sous les formes les plus effrayantes. Dès-lors rien ne lui coûta pour assouvir ses passions, et marchant ensuite de crime en crime, il parvint à être un modèle parfait de scélératesse.

A peine avait-il exhalé le dernier soupir, que toute sa clique, instruite de cet événement malheureux pour elle, se livra à la douleur la plus immodérée; la foule qui avait presque continuellement assiégé sa porte pendant sa maladie, se dispersa en partie pour aller en porter la nouvelle dans tous les quartiers de la ville. A entendre cette vile canaille, on eût cru que les ennemis avaient pris la ville d'assaut, et que tout espoir de salut était disparu.

Ne sachant sur qui se venger de la perte qu'ils venaient de faire, les casques de laine des fauxbourgs, et les tabliers rouges de la halle, publiaient hautement que Riquetti était mort de poison, et faisaient tomber les soupçons sur le secrétaire.

Ce malheureux jeune homme, dès le commencement de la maladie de Riquetti, s'était donné quelques coups de canif, poussé sans doute par le désespoir que lui causait la fin prochaine d'un homme de qui dépendait sa fortune; il n'en fallait pas davantage pour paraître coupable aux yeux d'une classe d'hommes incapables de réflexions. On ordonna l'ouverture du corps, et les suppôts d'Esculape et de S. Côme, après avoir

scrupuleusement observé et examiné les intestins, déclarèrent qu'il n'y avait pas la moindre trace de poison, et que Riquetti était mort d'une maladie extraordinaire et violente.

Le bruit de sa mort étant parvenu au département, ce corps, l'un des plus mal organisés et des plus corrompus de cette *nouvelle constitution*, prit un arrêté par lequel, en considération et en reconnaissance des prétendus services de Riquetti envers la patrie, il était porté que l'assemblée nationale serait priée de décréter que le défunt avait mérité d'être mis au nombre des grands hommes, et qu'on éleverait dans l'église de Sainte-Geneviève un monument portant cette inscription : AUX GRANDS HOMMES LA PATRIE RECONNAISSANTE : dans lequel monument seraient déposées dorénavant les cendres de ceux qui avaient bien mérité de la patrie ; et qu'en attendant que le monument fût élevé, les restes de Riquetti seraient déposés dans la vieille église de ce nom. L'assemblée décréta en effet la petition du département, et ordonna en outre qu'on ferait des obsèques magnifiques à Riquetti, auxquelles assisteraient tous les corps et la garde nationale parisienne.

La conduite de l'assemblée nationale paraîtrait moins extraordinaire, si, pour compléter sa sottise, elle avait donné à son décret un effet rétroactif en faveur des Ravaillac, des Cartouches, des Jacques Clément: il est vrai que ces derniers n'avaient pas poussé la scélératesse aussi loin que Riquetti.

Il serait difficile de faire un détail exact de la magnificence du convoi de Riquetti; les objets y étaient entassés de manière qu'il avait plutôt l'air d'un tumulte ou d'une cohue, que d'une marche bien combinée et exécutée avec précision; les différens corps qui y assistaient, l'armée parisienne sous les armes, un concours immense de gens de toutes les espèces, une musique nombreuse et touchante, formait, il est vrai, un spectacle terrible et imposant; mais il n'y avait pas cet ensemble, cet ordre qui plaisent au coup-d'œil, et qui fixent nécessairement l'attention. Le convoi commença vers les quatre heures du soir, et n'arriva à Sainte-Geneviève qu'à minuit. Je n'entrerai pas ici dans une description circonstanciée que tout le monde connoît; et d'ailleurs, on se lasse de parler d'un homme qui, pour le bien de

l'humanité n'auroit jamais dû exister, et qu'on doit oublier le plus tôt possible, pour que la mémoire n'en reste pas souillée : j'ajouterai seulement que la mort de Riquetti devoit servir de spectacle au public ; mais que ce devoit-être à la grève et non ailleurs.

PIECES JUSTIFICATIVES.

Lettre du comte de Mirabeau.

JE suis dans les angoises depuis trois jours, mon ami, dans de telles angoises que je n'ai pu quitter que des quarts-d'heure, et que mon seul domestique a toujours été en l'air. J'ai eu de tes nouvelles ; mais j'en voulais savoir par moi-même, je voulais dîner avec toi, lorsque j'ai su que tu n'y étois pas. Patience donc, et Dieu veuille que je ne sois pas gîté avant de te voir! Quoiqu'il en soit, Hardy désire que je te parle des six louis qu'il m'a prêtés avant mon départ, je le sais. Mais moi qui te parle, je n'ai pas de quoi payer un fiacre pour faire mes affaires pressées. Je ne retire pas un sou de mes chevaux ; ma mère ne me prête pas un écu ; en un mot, je suis dans la crise la plus cruelle en tout sens, et j'espère en toi, en toi seul, jusqu'à ce que cette fusée soit démêlée. Bon jour mon ami.

Signé MIRABEAU, fils.

Lettre du même.

Je ne possède dans la nature que 15 liv. (quinze francs), ni moi, ni madame Néhrat, n'avons plus le moindre chiffon à mettre en gage ; il m'est impossible de partir d'ici sans payer ; ce n'est donc pas le cas de louvoyer. Veux-tu, ou ne veux-tu pas me retirer de peine ? Il est temps de te décider, je ne réclame que les droits que me donne l'amitié ; mais je la réclame au milieu de la crise la plus cruelle. Ce que tu jettes tous les jours par la fenêtre, pour donner des dîners au tiers et au quart, qu'assurément tu n'aimes pas autant que moi, me tireront de peine.

Je sais que tu as voulu faire porter des meubles chez moi, mais tu vois aisément qu'avec 15 liv., je ne les ferai pas monter ; ainsi il faudrait me rendre le service d'y pourvoir. Bon jour, mon ami, une réponse cathégorique, je t'en prie, car je suis très-malheureux.

M.

Ce 17 juillet au soir 1784.

P. S. Tu auras beau me dire de placer du vin de Tokai, tant que tu ne m'en enverras pas

une montre : on n'achtée point sur parole, et j'en aurois déjà vendu si j'en eusse donné à l'essai.

Songe que le 20, on a le droit de me chasser.

Lettre au même.

Un des marchands de vin que je t'ai adressé vient de m'écrire qu'il voulait prendre de ton vin de Bordeaux et de l'Hermitage, et que tu as répondu *froidement*, que tu voulais vendre ton vin à un seul. Je ne puis croire ce fait, dans un moment où tu me l'offres pour dernière ressource, et où tu sais que dans la plus affreuse situation, je n'ai pas un sou. Si cela est, je saurai que penser de tes phrases et de ton amitié. En attendant, je te prie que nous arrêtions demain au matin nos comptes, et que tu me remettes les titres de mes vieilles dettes.

Signé MIRABEAU, fils.

22 juillet 1784.

Riquetti à M. D....

Il me revient de Paris des propos *lâchement* bas et perfides...... Voilà des gentillesses de

mère

mère : *Donnez-lui encore cinquante louis, lui disait magnifiquement l'abbé ; il est généreux M. l'abbé, et son* encore *est plaisant....*

Je voudrais qu'elle (ma mère) ne tînt pas des propos qui compromettent très malheureusement madame *Néhrat*, et qui peuvent très-aisément me forcer à faire un *manifeste* contre ma mère, qui ne serait ni à sa louange ni à celle de ses entours.

MIRABEAU, fils.

De Bruxelles, le 16 mai 1784.

N. B. Riquetti fit en effet, quelques jours après, son dix-septième libelle contre la marquise de Mirabeau, sa mère.

Autre.

Londres, le 31 août 1784.

Mon ouvrage relatif à l'Amérique est ici dans son vrai pays, et je voudrais faire la double spéculation de l'y publier et d'y en imprimer la traduction pour l'Amérique. Tu vois qu'il m'importerait de connaître un libraire honnête homme, s'il en est, et sur-tout de lui être recommandé ; car je ne me vanterai pas

moi même, et le vrai moyen de déprécier mon ouvrage, est d'aller chercher des *chalans* . . . .

M. . . f.

Riquetti au même.

Madame de *Néhrat* vient de perdre une tante qui répare un peu les torts que lui avait faits l'autre. Il lui faut une robe noire pour aller chez l'ambassadeur, grand juge de la nation, y faire les formalités nécessaires. Te serait-il possible de nous procurer, à crédit, tout de suite, une robe de Raz-de-Saint-Maur, car nous n'avons pas un sou. La marchande de modes de ta femme lui donnerait aussi quelques chiffons à crédit.

Je n'ai que des boucles ridicules et non portables, et point de boucles de jarretières; pourrrais-tu m'en procurer une paire? je n'ai pas un seul caleçon mettable; fais m'en faire tout de suite six. Il me faut aussi nécessairement au moins une culotte noire.

Ce jeudi 7 M.

Le même au même.

Il peut m'être utile, et il m'est agréable,

mon cher . . . , car je ne me fais pas meilleur que je suis, d'aller au bal masqué ce soir ; mais masqué. Si j'eusse suivi , en 1781 , les chances qui m'ouvrirent, pendant l'hiver, les bals d'opéra, j'aurais fait loi à qui m'écrase aujourd'hui; six francs de chauve-souris, six francs de billets, et à dire vrai, le billet de ma compagne au bal , c'est à-dire, dix-huit livres ou un louis , dérangent-ils assez tes finances pour que je n'y doive pas penser? tout est dit, et j'ajouterai, en haussant les épaules: *Belle fontaisie qui me passait par la tête, d'aller faire le bel esprit au bal, quand je suis assez bête pour n'avoir pas un sou dans ma poche! autrement j'irai et t'excuserai en disant : c'est un billet mis à la loterie.* Bon jour, mon ami.

Ce dimanche. M. f

Inventaire des effets de M. le comte et de Madame la comtesse de Mirabeau, extrait des papiers de la cour d'Ord-Bailey.

Pour M. le comte.	*Pour madame la comtesse.*
16 chemises.	4 chemises.
1 culotte de nankin.	1 paire de mitaines.
1 caleçon de toile blanche.	1 chemise de linon.
1 vieille veste d'été brodée.	1 robe à l'anglaise.
1 paire de souliers neufs.	14 serviettes.
12 mauvais draps dépareillés.	10 mouchoirs.
1 chapeau,	1 vieux manchon.
50 volumes, tant brochés que reliés.	1 domino noir.
	4 jupons.
	2 camisoles d'indienne.
	2 paires de poches.
	4 corsets.
	1 vieille pelisse blanche.
	3 mantelets très-vieux.
	2 vieux tabliers de gaze.
	1 paquet de chiffons.

C'est au milieu de ces richesses que *Riquetti* avait accusé son secrétaire *Hardy* de l'avoir volé.

Autre lettre de Riquetti au même sur le même sujet.

Tu es bon, mon ami, et d'autant plus que

ma pauvre amie m'inquiète ; cette toux persévérante la terrasse ; mais s'il ne t'étair pas très-incommode de faire un bouillon chez toi, je le préférerais bien, car mon pauvre ménage n'a pas une écuelle de terre. On lui ordonne des bouillons de rouelles de veau, avec des choux rouges et des navets coupés, si tu peux faire faire chez toi la provision du jour, je l'enverrai prendre tous les matins à l'heure que tu me le diras. L'être intéressant *(Madame Néhrat)*, que tu verras demain, si tu veux manger des cotelettes avec nous, est un trésor de bonté qu'il est doux de posséder et qu'il faut posséder pour le connoître. Pour sa beauté, ces derniers huit jours l'ont absolument flétrie ; mais deux jours de calme et de santé la rendroient rayonnante ; tire nous de ce capharnaum, et crois que je porte les procédés dans mon cœur.

Ce samedi 7.

LETTRES

DU

COMTE DE MIRABEAU,

Adressées à Madame le Jay, *relativement à son élection aux Etats-Généraux, et communiquées par* Henriette, *sa femme de chambre, et dépositaire du porte-feuille secret.*

Aix, le 7 mars 1789.

Il est minuit sonné, je n'ai pu trouver le moment de donner de mes nouvelles à mon amie; je prends sur mon sommeil quelques intans pour m'entretenir avec elle. Je commence par lui déclarer que tous les honneurs, dont on me comble ici, me sont bien moins flatteurs que le plaisir d'être dans ses bras; j'ajoute que j'ai grand besoin de me . . . . , mais je veux être fidèle à mon amie.

Que dit-on du procès (intenté par le parlement, à l'occasion de *l'histoire secrète de la cour de Berlin*), je tremble que le

parlement ne prononce un décret qui m'empêcheroit d'être nommé député aux états-généraux. J'intrigue ici beaucoup pour cela, et j'ai déjà une cabale montée. Au nombre de mes prosélytes, sont: *Lieutaud*, *Thulis*, *le Jourdan*, *Bremond*, *Chompré*, *l'abbé de Baussei et d'André*, qui aspirent ainsi que moi à être députés: ils parcourent la province, et ne cessent d'aigrir le peuple de Marseille et d'Aix contre mes ennemis. Ils m'ont promis d'accaparer les voix, et de soutenir mes partisans, pas des gens en veste, qui (entre nous) valent mieux qu'eux. Ils courent déjà la ville, et sont à ma solde, ce qui m'engage à de nouvelle dépenses. Ton mari a fait une traite de deux mille livres sur ta maison, à deux mois de date. Il est toujours énorgueilli et heureux de sa nullité. Je le tiens ici auprès de moi, de peur que paraissant à Paris, il ne fût interpellé par le parlement comme distributeur de mon ouvrage, et ne me compromît par sa bêtise. Adieu, ma chère, je t'embrasse.

M..., f..

Mirabeau à la même.

Aix, 11 *mars* 1789.

Le nombre de mes prosélytes augmente à vue d'œil. Je commence à espérer, quoique j'aie à craindre le parti contraire. La noblesse et le clergé se sont réunis contre moi, mais je leur réserve un plat de mon métier. Aux chefs de bande que je t'ai nommés dans ma précédente lettre, se sont joints les sieurs *Savournins*, *Poilvesi*, *Chéris*, *Varage*, *Revequi*, *Vasque Mersanne* et *Martin* fils, d'*André*, négociant, que je flagorne pour qu'il me prête de l'argent et qu'il me continue leurs bons services auprès de la canaille : ils me préconisent sans cesse dans les cafés, dans les maisons de jeu, et notamment dans celles tenues par *Conil* et *Foresta*. Après demain doit éclater la bombe. Il faudra bien que la Provence se rende à mes désirs, si elle veut être tranquille.... Je veux voir les opposans me conjurer eux-mêmes d'accepter l'auguste mission que je brigue avec tant de passion. Dans tous les cas, je m'en consolerai encore, bien assuré que je gagnerois beau-

coup

coup d'argent à écrire contre les états-généraux. Adieu, demain je t'en dirai davantage, *vale et me ama.*

M.., f..

Le Comte de Mirabeau à la même.

Marseille, ce 14 *mars* 1789.

Vivat, mon amie, les affaires prennent la meilleure tournure ; mes collégues m'ont servi au-delà de mon attente. L'insurrection a éclaté à Aix le 12 ; c'est moi qui ai eu l'honneur de l'avoir appaisée. Imagine-toi 40,000 ames armées de bâtons et de torches, parcourant le ville en me proclamant député du tiers-état. J'ai paru au milieu d'eux, je les ai calmés, je les ai persuadés, et aussi-tôt mes chevaux ont été dételés et ma voiture traînée par des patriotes.

J'ai quitté Aix le 13 pour venir à Marseille remplir la même mission. Même enthousiasme et même zéle de la part des séditieux; ils prétendent que je sois député, et j'ai été en effet nommé à Aix et à Marseille, c'est à moi d'opter. Je donnerai la préférence à Aix.

Ce qui me réjouit le plus, c'est que ton benêt de mari prend pour lui tous ces hon-

neurs. Il est dans un ravissement, dans une extase qu'on ne peut décrire. Je partirai incessamment pour Aix et de là pour Paris, où j'espère être avec toi pendant quelques jours à *Poulangy* (*) et t'y dédommager d'un mois d'absence.

Prends de cette lettre ce qui n'est que pour toi, et donne à ce qui me concerne la plus grande publicité. Fais part de mon succès à Luchet, à de Bourges, à tous mes amis; enfin je compte assez sur ton zèle pour me ménager de la gloire, répands que je suis l'ami du tiers; fais faire, par de Combs, plusieurs copies de la relation de mon triomphe et des fêtes qu'onm 'a faites à Aix et à Marseille, que je t'envoie avec la présente : il faut qu'il aille au café de Foi et du Caveau en faire lecture, et qu'il en perde quelques copies dans plusieurs quartiers de la ville. *Vale et me ama.*

M. f.

(*) *Maison de campagne louée par le comte, pour faire ses lubies.*